

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

ANNEXE A LA LOI DE REGLEMENT POUR

2021

AVANT-PROPOS

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- *Le bilan stratégique du programme :*
 - o la présentation du programme
 - o l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.
- *Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire :*
 - o le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
 - o le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.
- *Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs :*
 - o la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.
- *L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.
- *Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	2
<u>MISSION ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</u>	6
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	7
PRESENTATION DE LA MISSION	7
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	10
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	10
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	12
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	14
<u>PROGRAMME GESTION DURABLE DES EAUX ET DES FORETS</u>	15
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	16
PRESENTATION DU PROGRAMME	16
CADRAGE STRATEGIQUE	18
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	20
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	27
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	27
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	28
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	29
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	29
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	29
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	30
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	30
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	30
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	31
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	31
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	32
<u>PROGRAMME INDUSTRIALISATION ET VALORISATION DES PRODUITS DE LA FILIERE FORET-BOIS</u>	34
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	35
PRESENTATION DU PROGRAMME	35
CADRAGE STRATEGIQUE	37
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	38
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	44
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	44
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	45
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	46
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	46
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	46
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	47
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	47
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	47
<u>PROGRAMME CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE</u>	48

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	49
PRESENTATION DU PROGRAMME	49
PRESENTATION DU PROGRAMME	49
CADRAGE STRATEGIQUE	51
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	53
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	57
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	57
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	59
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	60
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	60
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	61
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	62
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	62
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	62
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	63
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	64
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	65

PROGRAMME AMELIORATION DU CADRE DE VIE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	67
---	-----------

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	68
PRESENTATION DU PROGRAMME	68
CADRAGE STRATEGIQUE	70
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	71
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	77
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	77
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	77
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	79
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	79
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	80
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	81
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	81
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	81
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	82
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	82
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	84

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	85
---	-----------

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	86
PRESENTATION DU PROGRAMME	86
CADRAGE STRATEGIQUE	89
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	90
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	94
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	94
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	95
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	96
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	96
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	96
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	97
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	97

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	97
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	97
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	97
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	98
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	99

MISSION ECONOMIE FORESTIERE ET
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DES EAUX, DES FORETS, DE LA MER, DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DU PLAN CLIMAT, ET DU PLAN D'AFFECTATION**.

La mission est également portée par le **MINISTRE DES EAUX, DES FORETS, DE LA MER, DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DU PLAN CLIMAT, ET DU PLAN D'AFFECTATION**.

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission « **Economie forestière et protection de l'environnement** » comprend l'ensemble des activités liées à un vaste éventail de sujets, allant de la gestion durable des ressources forestières, fauniques et hydriques, à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de la protection de la nature, ainsi qu'à l'industrialisation et la valorisation du bois et des autres produits tels que les produits forestiers non ligneux (PFNL).

Elle met l'accent aussi bien sur l'exploitation rationnelle des forêts, la protection et l'amélioration du cadre de vie urbain et rural, et l'harmonisation du développement industriel avec la sauvegarde du milieu naturel, que sur les activités de transformation et de valorisation du bois, de valorisation de la biomasse et de production des bioénergies, de la gestion et de la commercialisation des produits forestiers non ligneux (PFNL).

L'action de la mission vise en outre à protéger la diversité biologique et les paysages dans tous les aspects (parcs, zones humides, eau de surface), pour mieux préserver les espèces menacées d'extinction et lutter contre les changements climatiques.

La forêt gabonaise couvre environ 22 millions d'hectares, soit approximativement 85% de la superficie du pays. Elle renferme plus de 400 essences d'arbre, dont une douzaine font l'objet de l'exploitation forestière soutenue¹, parmi lesquels l'Okoumé, essence emblématique de la forêt gabonaise. Celle-ci tient, par conséquent, une place prépondérante dans l'économie gabonaise et dans la vie des populations locales et autochtones, car elle constitue une importante source de développement économique et social.

En effet, le secteur forêt- bois demeure le 2^{ème} employeur après l'Etat, avec pour l'année 2011 plus de 11 000² emplois directs et sensiblement le cinquième en emplois indirects*. Elle génère un volume important d'activités pour d'autres secteurs de l'économie gabonaise : transport, manutention, équipement mécanique, banque, menuiserie...

La décision gouvernementale du 05 novembre 2009 d'interdire l'exportation des grumes au profit de la transformation locale du bois avait pour objectif entre autres, d'accroître la contribution du secteur forestier au développement économique du pays.

Le Gabon dispose d'une biodiversité qui est caractérisée par la richesse exceptionnelle de la flore, estimée à 8000-10 000 espèces végétales. La faune n'est pas en reste non plus. On y dénombre près de 600 espèces d'oiseaux et près de 45 000 têtes d'éléphants³.

Pour mettre en place sa politique en matière de Conservation, le Gabon s'est doté de 13 Parcs nationaux et d'autres types d'aires protégées. Ces Parcs nationaux ont une superficie totale de 2 837 138 ha, soit environ 11% du territoire. Le Gabon compte aussi une façade maritime de plus de 800 km, et un réseau hydrographique très dense (soit 80% d'eau). Une bonne partie du potentiel hydrique se trouve dans les aires protégées du Gabon.

Quant aux écosystèmes aquatiques, certains d'entre eux (Bas Ogooué, Setté Cama, Chutes de l'Ivindo...) sont classés sites RAMSAR, qui sont une forme de conservation des zones humides.

Les eaux marines du Gabon longent un littoral d'environ 800 km et couvrent un plateau continental avec des fonds de moins de 200 m de profondeur, d'une surface approximative de 40.600 km². Sur cette étendue, le Gabon a la possibilité, d'une part, d'exercer des droits souverains en matière d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles des fonds marins.

D'autre part, elle peut exercer à des fins économiques, la production d'énergie à partir de l'eau, des courants et des vents marins.

¹Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE)

²Note économique de la filière forêt-bois 2011 MEF

³ Sources : Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP)

Par ailleurs, il est prévu la création de 7 aires protégées marines, en vue de préserver le stock d'espèces de poissons.

S'agissant de la politique environnementale, on relève sur les deux (2) dernières décennies, une nette amélioration de la prise en compte de l'environnement dans tous les secteurs d'activité. En effet, la législation environnementale gabonaise est suffisamment complète pour faire de ce pays, peu peuplé et aux ressources considérables, un leader de la gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale. En témoigne, la récente adoption par les deux chambres du Parlement de la nouvelle Loi d'orientation sur le Développement durable et la Loi relative à la protection de l'environnement en remplacement de la Loi n°16/93 du 26 Août 1993.

En revanche, la mission « **Economie forestière et protection de l'environnement** » ne couvre pas la détermination des valeurs marchandes de chaque produit issu de la transformation du bois et celles des produits forestiers non ligneux, destinés à être commercialisés sur le territoire national, tout comme celle des produits fauniques et halieutiques.

La mission « **Economie forestière et protection de l'environnement** » doit être en articulation avec les autres missions suivantes, pour un souci de cohérence au niveau de la mise en œuvre des politiques publiques :

- **"Mines et Industrie" et "Tourisme"** (par les programmes : "Politique industrielle" qui donne son avis sur les textes législatifs élaborés en matière d'industrialisation du bois, et "Tourisme") ;
- **"Agriculture, Elevage et Pêche"** (par le programme : "Agriculture", l'agriculture en milieu rural est le premier maillon d'exploitation du milieu forestier au Gabon) ;
- **"Equipements et Infrastructures "** (par le programme : "Logement") ;
- (1)
- **"Transports"** (par les programmes "Transports terrestres " et "Transport aérien et par voie d'eau " ;
- **"Gestion et contrôle des Ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières "** (par les programmes : "Gestion des ressources hydrauliques et assainissement ", "Gestion de la radioactivité » ; "et "Gestion et Contrôle des activités pétrolières " .

La mission est subdivisée en 5 programmes, à savoir :

- Gestion durable des Eaux et Forêts ;
- Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt- bois ;
- Conservation de la biodiversité ;
- Amélioration du Cadre de Vie, préservation de l'environnement et développement durable ;
- Pilotage et Soutien aux politiques de l'Economie forestière et Protection de l'Environnement.

Le programme **"Gestion durable des Eaux et Forêts"** a pour champ la gestion durable du patrimoine forestier et hydrique afin d'en maintenir la productivité et la capacité de régénération.

Le programme **"Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt- bois "** concourt à mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, l'exploitation et la transformation du bois, la valorisation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux (PFNL).

L'action du programme **"Conservation de la Biodiversité"** vise d'une part à protéger les espèces animales et végétales ainsi que l'état écologique des milieux aquatiques et d'autre part, à prévenir ou corriger les dégradations qu'ils pourraient subir.

Le programme **"Amélioration du Cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable "** vise à mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature.

Le programme **"Pilotage et Soutien aux politiques de l'Economie forestière et Protection de l'Environnement"** recouvre tous les moyens nécessaires au fonctionnement optimal du Ministère de la Protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles, de la Forêt et de la Mer. Il englobe toutes les fonctions support à caractère transversal mises en œuvre par l'ensemble des services d'appui.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Deux principaux textes de référence portant sur les attributions et l'organisation d'une part du Département en charge des Eaux et Forêts, et d'autre part de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles. Il s'agit respectivement du Décret n° 460/ MEF/ du 19 avril 2013 portant attributions du Ministère des Eaux et Forêts et du Décret n°0913/PR/MEPN du 29 mai 1985 portant attributions et organisation du Ministère de l'Environnement.

Le texte de loi sur lequel le Ministère s'appuie en matière des dispositions applicables au secteur des Eaux et Forêts est la loi n° 016/01 portant Code forestier en République Gabonaise. Elle fixe les modalités de gestion durable dudit secteur en vue d'accroître sa contribution au développement économique, social, culturel, et scientifique du pays. Le Code Forestier est en cours de validation en vue de combler certaines faiblesses dans son application et afin de s'arrimer au contexte actuel du Ministère en charge de la forêt en cohérence avec la vision du Gabon Emergent.

Le texte de loi n°16/93 du 26 Août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement a été abrogé au profit de la nouvelle loi n°07/2014 du 01 Août 2014 sur la protection de l'environnement et de la loi d'orientation sur le Développement durable.

PRINCIPALES REFORMES

En vue de l'atteinte des objectifs stratégiques, de nombreuses réformes institutionnelles et réglementaires ont été initiées par le Gouvernement, parmi lesquelles :

- La décision gouvernementale d'interdiction d'exporter les grumes ;
- Les mesures d'accompagnement en faveur des Opérateurs de la filière forêt-bois ;
- La Création d'une Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (le décret n°1400/PR du 1er décembre 2011 portant création de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois) ;
- L'adoption du Décret n°460/ MEF/ du 19 avril 2013 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts, lequel dote le Département de quatre nouvelles Directions Générales et des Directions Centrales des Affaires Juridiques et de la Communication.

Des quatre nouvelles Directions Générales, il s'agit de :

- La Direction Générale des Forêts (DGF) ;
- La Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP) ;
- La Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques (DGEA) ;
- La Direction Générale des Industries, du Commerce, du Bois et de la Valorisation des Produits forestiers (DGICBVPF).

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2020 Réalisé	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
N°1 : Disposer d'un cadre législatif et réglementaire révisé et adapté aux évolutions du secteur	Nombre de textes d'application élaboré dans le champ du programme	Nombre	4	6	3	-3	21
N 2 : Réduire le conflit homme-faune sur le territoire national	Nombres de barrières construites	Nombre	ND	10	2	-8	10
N 3 : Améliorer les études d'impact environnemental et social et transiter vers les études d'impact de développement durable	Taux d'avancement dans l'élaboration du cadre réglementaire des Études d'Impact de Développement Durable	%	ND	25	0	-25	100
N°4 : Disposer d'une base de données contenant la réglementation en vigueur dans les domaines de compétence du ministère	Nombre de textes rassemblés	Nombre	ND	20	20	0	ND

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
9.381	Programme Gestion Durable des Eaux et des Forêts	3 894 014 894	910 657 881	2 983 357 013	3 894 014 892	837 646 758	3 056 368 136
9.381.1:	Gestion des forêts domaniales de production	3 829 438 653	859 867 379	2 969 571 274	3 829 438 653	790 460 256	3 038 978 397
9.381.2:	Gestion des Forêts Communautaires	35 468 758	27 512 502	7 956 256	35 468 758	27 512 502	7 956 256
9.381.3:	Inventaire et Aménagement du patrimoine hydrique	29 107 483	23 278 000	5 829 483	29 107 483	19 674 000	9 433 483
9.388	Programme Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois	141 026 800	58 809 459	82 217 341	141 026 800	58 809 459	82 217 341
9.388.1	Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets, de la Biomasse et des Produits Forestiers Non Ligneux	106 526 800	36 070 997	70 455 803	106 526 800	36 070 997	70 455 803
9.388.2	Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés	34 500 000	22 738 462	11 761 538	34 500 000	22 738 462	11 761 538
9.395	Conservation de la biodiversité	20 156 081 279	5 139 498 590	15 016 582 689	20 156 081 279	5 031 198 590	15 124 882 689
9.395.1	Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	20 131 581 279	5 122 218 590	15 009 362 689	20 131 581 279	5 107 718 590	15 023 862 689
9.395.2	Surveillance des écosystèmes fluviaux	24 500 000	17 280 000	7 220 000	24 500 000	13 480 000	11 020 000
9.402	Amélioration du cadre de vie et changement climatique	1 691 506 314	286 436 644	1 405 069 690	1 691 506 314	286 436 644	1 405 069 690
9.402.1	Gestion des pollutions industrielles et urbaines	1 381 496 101	225 509 499	1 155 986 602	1 381 496 101	225 509 499	1 155 986 602
9.402.2	Organisation des inspections environnementales	310 010 213	60 927 145	249 083 069	310 010 213	60 927 145	249 083 069
9.409	Pilotage et Soutien à la politique de l'Economie Forestière	3 720 386 673	1 034 868 168	2 685 518 505	3 720 386 673	1 034 868 168	2 685 518 505
9.409.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	748 459 807	422 868 169	325 591 638	748 459 807	422 868 169	325 591 638
9.409.2	Coordination administrative	2 971 926 866	611 999 999	2 359 926 867	2 971 926 866	611 999 999	2 359 926 867
Total pour la mission		29 603 015 960	7 430 270 742	22 172 745 238	29 603 015 960	7 248 959 619	22 354 056 361

Explications des principaux écarts :

La dotation budgétaire globale (en autorisation d'engagement et en crédits de paiement) allouée à la mission « économie forestière et protection de l'environnement », est 29 603 015 960 FCFA.

Concernant l'écart total il est 22 172 745 238 FCFA en autorisation d'engagement (AE) et de 22 354 056 361 FCFA en crédits de paiement.

Globalement, un montant de 7 430 270 742 FCFA a été exécuté sur une dotation de 29 603 015 960 FCFA, soit un taux d'exécution de 25,10%. Ce niveau est expliqué par la faible exécution des crédits constatée dans les programmes de la façon suivante :

- Pour le programme " Gestion Durable des Eaux et des Forêts" un montant de 910 657 881 FCFA exécuté sur une enveloppe de 3 894 014 894 FCFA, soit un taux d'exécution de 23,39 % ;
- Pour le programme " Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois " un montant de 58 809 459 FCFA exécuté sur une enveloppe de 141 026 800 FCFA, soit un taux d'exécution de 41,7 % ;
- Pour le programme " Conservation de la biodiversité " un montant de 5 139 498 590 FCFA exécuté sur une dotation 20 156 081 279 FCFA, soit un taux d'exécution de 25,5 % ;
- Pour le programme " Amélioration du cadre de vie et changement climatique " un montant 286 436 644 FCFA exécuté sur une enveloppe de 1 691 506 314 FCFA soit un taux d'exécution de 16,93 % ;

- Pour le programme " : Pilotage et Soutien à la politique de l'Economie Forestière " un montant de 1 034 868 168 FCFA exécuté sur une enveloppe de 3 720 386 673 FCF, soit un taux d'exécution de 27,82 %.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
9.381. Programme Gestion Durable des Eaux et des Forêts	3 894 014 894	3 799 635 654	94 379 240	3 894 014 894	3 726 624 531	167 390 363
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	
Titre 2. Dépenses de personnel	2 888 977 773	2 888 977 773	0	2 888 977 773	2 888 977 773	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 045 000	79 143 502	20 901 498	100 045 000	74 672 932	25 372 068
Titre 4. Dépenses de transfert	404 992 121	411 514 379	-6 522 258	404 992 121	342 973 826	62 018 295
Titre 5. Dépenses d'investissement	500 000 000	420 000 000	80 000 000	500 000 000	420 000 000	80 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-		-	-	
9.388. Programme Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois	141 026 800	99 836 259	41 190 541	141 026 800	99 836 259	41 190 541
Titre 1. Charges financières de la dette			0			0
Titre 2. Dépenses de personnel	41 026 800	41 026 800	0	41 026 800	41 026 800	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	58 809 459	41 190 541	100 000 000	58 809 459	41 190 541
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-		-	-	
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-		-	-	
Titre 6. Autres dépenses	-	-		-	-	
9.395. Conservation de la biodiversité	20 156 081 279	5 293 410 990	14 862 670 289	20 156 081 279	5 275 110 990	14 880 970 289
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-		-	-	
Titre 2. Dépenses de personnel	153 912 400	153 912 400	0	153 912 400	153 912 400	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	77 180 000	22 820 000	100 000 000	70 880 000	29 120 000
Titre 4. Dépenses de transfert	5 065 844 153	4 222 318 590	843 525 563	5 065 844 153	4 210 318 590	855 525 563
Titre 5. Dépenses d'investissement	14 836 324 726	840 000 000	13 996 324 726	14 836 324 726	840 000 000	13 996 324 726
Titre 6. Autres dépenses	-	-		-	-	
9.402. Amélioration du cadre de vie et changement climatique	1 691 506 314	1 317 618 308	373 888 006	1 691 506 314	1 317 618 308	373 888 006
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-		-	-	
Titre 2. Dépenses de personnel	1 031 181 664	1 031 181 664	0	1 031 181 664	1 031 181 664	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	112 500 000	50 024 003	62 475 997	112 500 000	50 024 003	62 475 997
Titre 4. Dépenses de transfert	297 824 650	26 502 144	271 322 506	297 824 650	26 502 144	271 322 506
Titre 5. Dépenses d'investissement	250 000 000	209 910 497	40 089 503	250 000 000	209 910 497	40 089 503
Titre 6. Autres dépenses	-	-		-	-	
9.409. Pilotage et Soutien à la politique de l'Economie Forestière	3 720 386 673	4 078 803 603	-358 416 930	3 720 386 673	4 078 803 603	-358 416 930
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-		-	-	
Titre 2. Dépenses de personnel	3 325 318 673	3 325 318 673	0	3 325 318 673	3 325 318 673	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	657 730 925	-457 730 925	200 000 000	657 730 925	-457 730 925
Titre 4. Dépenses de transfert	195 068 000	95754005	99 313 995	195 068 000	95754005	99 313 995
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-		-	-	
Titre 6. Autres dépenses	-	-		-	-	
Total pour la mission	29 603 015 960	14 589 304 814	15 013 711 146	29 603 015 960	14 497 993 691	15 105 022 269
Titre 1. Charges financières de la dette			0			0
Titre 2. Dépenses de personnel	7 440 417 310	7 440 417 310	0	7 440 417 310	7 440 417 310	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	612 545 000	922 887 889	-310 342 889	612 545 000	912 117 319	-299 572 319
Titre 4. Dépenses de transfert	5 963 728 924	4 756 089 118	1 207 639 806	5 963 728 924	4 675 548 565	1 288 180 359
Titre 5. Dépenses d'investissement	15 586 324 726	1 469 910 497	14 116 414 229	15 586 324 726	1 469 910 497	14 116 414 229
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explications des principaux écarts :

L'exécution globale des crédits de la mission par titre se présente comme suit :

- Au titre des dépenses de personnel, un montant de 7 440 417 310 FCFA a été exécuté sur une dotation globale de 7 440 417 310 FCFA, soit un taux d'exécution de 100 % ; ce titre est essentiellement exécuté en gestion centralisée ;
- Au titre des dépenses des biens et services, le montant exécuté est de 922 887 889 FCFA sur une dotation de 612 545 000 FCFA soit un taux d'exécution de 150,66% ; cela s'explique par la décision au profit du Ministère des Eaux et Forêts pour faire face aux dépenses urgentes et exceptionnelles ;
- Au titre des dépenses de transfert, 4 756 089 118 FCFA ont été exécutés sur une enveloppe globale de 5 963 728 924 FCFA soit un taux d'exécution de 79,75 % ;
- Au titre des dépenses d'investissement, seuls 1 469 910 497 FCFA ont été exécutés sur une enveloppe globale de 15 586 324 726 FCFA, soit un taux d'exécution de 9,43 %.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 2	8 110 928		
Titre 3	500 000 000		
Titre 4	608 024 762		
Total des mouvements des AE	1 116 135 710		

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 2	8 110 928			
Titre 3	500 000 000			
Titre 4	608 024 762			
Total des mouvements des CP	1 116 135 710			

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

PROGRAMME GESTION DURABLE DES EAUX ET DES FORETS

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Gestion durable des Eaux et des Forêts » s'inscrit dans le cadre de la politique d'Economie Forestière menée par le Ministère en charge des Eaux et Forêts et s'appuie sur la Direction Générale des Forêts (DGF) et la Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques (DGEA) pour parvenir à une gestion durable du patrimoine forestier et hydrique. Cette dernière consiste à l'utilisation des Forêts, des terrains boisés et des Eaux, d'une manière et à une intensité telle qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales.

Le programme met l'accent sur la gestion durable des eaux, avec notamment l'inventaire et l'aménagement du patrimoine hydrique. Elle servira de cadre à la connaissance de la ressource et à l'aménagement des zones dégradées.

La gestion durable des forêts quant à elle se consacrera, dans toutes ses activités, à la prise en compte de toutes les fonctions de la forêt. Il s'agira de concilier la mise en valeur économique de la forêt avec une gestion respectueuse de l'environnement et soucieuse d'intégrer les besoins des populations locales.

En revanche, ce programme ne couvre pas la gestion de la faune et des aires protégées, pris en compte par le programme "Conservation de la Biodiversité". De même, le programme "Gestion Durable des Eaux et des Forêts" ne concerne pas la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, de la transformation du bois, de la valorisation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux dévolue au programme industrie.

Le programme est piloté par le Directeur Général des forêts.

Dans la mise en œuvre du programme « Gestion durable des eaux et forêts », les directions générales précitées s'appuient sur l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêts Bois (AEAFFB). Les Organisations Non Gouvernementales internationales, la FAO, l'OIBT, la JICA, WCS, et Nationales Génération Eau Claire, Gabon Environnement, l'ANPN, CADDE, Conservation et Justice, etc.

En outre, dans un souci de cohérence, le Programme "Gestion Durable des Eaux et des Forêts de l'Etat " est en lien étroit avec les programmes :

- " Conservation de la Biodiversité » ;
- "Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêts bois » ;
- " Amélioration du Cadre de Vie et Protection de l'Environnement ".

L'effectivité de ce programme est assujettie aux nombreuses réformes entreprises par le Ministère. Il s'agit principalement de la Révision de la loi 016/01 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier en République Gabonaise pour prendre en compte et de manière spécifique les aspects liés à l'application du décret n° 291/PR/MEF du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère.

L'opérationnalisation du Fonds Forestier National et de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois aura une incidence majeure sur la réalisation de ce programme. De même, l'aboutissement des négociations entreprises par le Ministère avec l'Union Européenne dans le cadre de la mise en place d'un système de vérification de la légalité et de la traçabilité des produits forestiers prévu par l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) du processus FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade) (traçabilité des produits forestiers) sera un déterminant pour mener à terme ce programme.

PRESENTATION DES ACTIONS

Les actions du programme "Gestion Durable des Eaux et des Forêts" sont :

- La gestion des forêts domaniales de production ;
- La gestion des forêts communautaires ;
- L'inventaire et aménagement du patrimoine hydrique.

ACTION N° 1 : GESTION DES FORETS DOMANIALES DE PRODUCTION

Cette action concerne l'ensemble des activités liées à l'exploitation et à l'aménagement des forêts régulièrement attribuées. Elle vise notamment la généralisation de l'aménagement dans l'ensemble des forêts domaniales de production conformément aux dispositions légales et réglementaires du Code forestier, et la promotion du reboisement afin de garantir l'approvisionnement en bois des industries forestières. L'on inclut aussi les contrôles de l'administration forestière dans la mise en œuvre des plans d'aménagement et dans la traçabilité des produits issus des concessions forestières.

La mise en œuvre de cette action s'effectuera par les Directions techniques suivantes :

- La Direction des Forêts Communautaires (DF Com) ;
- La Direction du Développement des Forêts (DDF) ;
- Les Directions Provinciales des Eaux et Forêts (DP).

ACTION N° 2 : GESTION DES FORETS COMMUNAUTAIRES

Cette action a pour objet la promotion de la foresterie sociale. Sa finalité est l'implication des populations locales dans la gestion durable du domaine forestier rural, l'organisation des terroirs villageois et la lutte contre la pauvreté des populations vivant en zone rurale par le développement des activités génératrices de revenus.

Cette gestion participative permettra la mise en place des Petites et Moyennes Entreprises Forestières locales pourvoyeuses d'emplois et de revenus pour lutter contre l'exploitation illégale des produits forestiers, favoriser la sédentarisation et contribuer à un meilleur aménagement du territoire.

L'administration forestière s'attelle donc, au moyen des projets pilotes en cours d'exécution, à définir un cadre réglementaire et technique de gestion des Forêts Communautaires.

Cette action est mise en œuvre par la Direction Générale des Forêts (DGF) grâce à l'appui technique des Directions suivantes :

- La Direction des Forêts Communautaires ;
- La Direction du Développement des Forêts ;
- Les Directions Provinciales des Eaux et Forêts.

Dans cette rubrique, on présente les actions qui composent le programme, ce que recouvre chaque action : les pans de politique qu'elle recouvre, les directions et/ou les services mobilisés.

ACTION N° 3 : INVENTAIRE ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE HYDRIQUE

Cette action recouvre les activités d'inventaire et d'aménagement du patrimoine hydrique que doit mener la DGEA. Elle vise à améliorer la gestion du patrimoine hydrique national en mettant en place des actions qui ont pour objectif la connaissance et l'aménagement des écosystèmes aquatiques. Il s'agit notamment de l'élaboration des normes d'inventaire et d'aménagement.

Cette action est mise en œuvre par les structures administratives suivantes :

- La Direction des Inventaires et de la Surveillance des Ecosystèmes ;
- La Direction de l'Aménagement et de Restauration des Ecosystèmes Aquatiques ;
- Les Directions Provinciales des Eaux et Forêts.

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- L'importance et la diversité du patrimoine forestier et hydrique gabonais (à la seconde place dans le bassin du Congo, lui-même « deuxième poumon » de la planète après l'Amazonie) ;
- Le PSGE qui fait de la forêt et des ressources en eau un levier important de développement économique et social du pays ;
- Une exploitation illicite croissante des ressources forestières et hydriques (prélèvements d'eau, coupes d'arbres) ;
- Une augmentation des cas de pollution des eaux et des zones forestières (déversements accidentels d'hydrocarbures, décharges sauvages...) ;
- Un rôle progressivement plus important des ONG et associations en matière de gestion et de valorisation des eaux et forêts ;
- Le plan national d'affectation des terres qui vise à dédier toute portion de terre à une activité économique précise et bien réglementée ;
- Le développement, au plan international, de nouvelles approches, d'outils-méthodes modernes de gestion des ressources forestières et hydriques (plans d'aménagement et de gestion).

Les habitants des zones rurales attendent principalement du programme qu'il leur apporte des opportunités d'activité économique et de revenu. Ils attendent aussi d'être associés aux réflexions et aux décisions de gestion concernant le patrimoine forestier et hydrique local.

Quelques concessionnaires forestiers ne souhaitent pas que l'Etat se penche de façon trop précise sur leur activité et leurs méthodes de gestion. La majorité attend cependant des pouvoirs publics un appui technique au développement de leur exploitation.

Les ONG et les associations attendent de l'Etat une plus grande écoute et une meilleure information / communication. Elles attendent aussi un soutien technique et financier aux projets et initiatives qu'elles mettent en œuvre.

Les autorités politiques, pour leur part, attendent du programme qu'il contribue à concrétiser la vision "Gabon vert" et "Gabon bleu" présentée dans le PSGE, pour un développement économique et social accéléré et durable.

De nombreux points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- L'existence d'un code forestier et un travail d'actualisation en cours de ce code ;
- La mise en place des premières forêts communautaires ;
- L'élaboration d'un plan d'actions de lutte contre l'exploitation illégale de la forêt ;
- La généralisation progressive des plans d'aménagement et de gestion durable des forêts ;
- Le lancement d'opérations de reboisement et de revalorisation des anciennes grandes plantations forestières, avec l'implication d'opérateurs privés ;
- L'émergence des démarches qualité dans la gestion des ressources, l'attribution des premières certifications qualité à des exploitants forestiers ;
- L'avancement des discussions avec l'Union Européenne sur l'intégration du Gabon dans le processus FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade) (traçabilité des produits forestiers).

Parmi les manquements et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- L'absence de stratégie nationale de développement et de gestion durable des eaux et forêts ;
- Le caractère embryonnaire du système d'information sectoriel, la méconnaissance d'une grande partie des ressources forestières et hydriques ;
- La difficulté à lutter contre les multiples formes d'exploitation illégale des ressources en eaux et forêts ;
- Une exploitation des ressources forestières qui se limite aujourd'hui aux quelques essences les plus courantes, alors que le patrimoine ligneux est d'une grande richesse ;
- le manque de travail en mode projet au sein des administrations sur programme, les insuffisances dans les modes d'organisation et de suivi de la mise en œuvre de l'action ;
- La faiblesse du travail ensemble et des synergies entre l'administration du programme et les autres acteurs concernés par le domaine eaux et forêts (autres administrations, entreprises privées, ONG...) ;
- Un besoin important de professionnalisation technique des agents de l'administration.

ENJEUX

Les principaux enjeux sont :

- Enjeu 1 : Connaître et valoriser le potentiel hydrique et forestier pour mieux tirer parti des ressources ;
- Enjeu 2 : Assurer l'adéquation entre l'exploitation et la préservation des ressources afin d'en garantir la pérennité et d'assurer la durabilité de la production ;
- Enjeu 3 : Optimiser la contribution du secteur bois à l'économie du pays ;

- Enjeu 4 : Garantir le bon usage des eaux et des forêts par les populations locales/Garantir aux populations locales la jouissance des eaux et des forêts.

OBJECTIF N°1 : AVOIR DISPOSE D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE RENFORCE SUR LE CHAMP DU PROGRAMME

- Résultat annuel attendu : Avoir élaboré 6 textes d'application du code sur le volet gestion durable des eaux et des forêts et de la mer.

OBJECTIF N°2 : AMELIORER LE PROCESSUS DE GESTION DES FORETS COMMUNAUTAIRES POUR LA DURABILITE DES RESSOURCES NATURELLES ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

- Résultat annuel attendu 1 : avoir réalisé un (1) diagnostic sur la gestion sur les Forêts Communautaires ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir élaboré une (1) Stratégie Nationale sur la Gestion des Forêts Communautaires ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir créé deux (2) Forêts Communautaires à partir de la procédure améliorée de création des Forêts Communautaires ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir suivi (4) Forêts Communautaires dans la mise en œuvre des Plans simples de gestion et évaluer la réalisation des projets du Plan de développement local.

OBJECTIF N°3 : AVOIR AMELIORE LA CONNAISSANCE DES HYDROSYSTEMES AU NIVEAU NATIONAL

- Résultat annuel attendu 1 : avoir fait deux (2) missions de validation des données des stations hydrologiques virtuelles (satellitaires) ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir réalisé un état des lieux des milieux aquatiques dans deux (2) concessions forestières et permis miniers cibles.

OBJECTIF N°4 : D'ICI 2022 AVOIR CONTRIBUE A L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS ET PROMOUVOIR LA CERTIFICATION FORESTIERE

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir contrôlé dix (10) Concessions Forestières sous Aménagement Durable sur le respect des normes d'aménagement;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir mené cinq (5) missions de promotion sur la certification forestière ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir mené un inventaire forestier national.

OBJECTIF N°5 : AVOIR ELABORE UN OUTIL TECHNIQUE POUR ASSURER L'AMENAGEMENT ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir finalisé le Guide technique national d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir élaboré le référentiel d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques dans les concessions forestières.

OBJECTIF N°6 : AVOIR RENFORCE LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION ILLEGALE DES RESSOURCES FORESTIERES

- Résultat annuel attendu : Avoir mené dix (10) missions de contrôle de lutte contre l'exploitation forestière illégale sur l'ensemble du territoire.

OBJECTIF N°7 : AVOIR RENFORCE LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE L'EXPLOITATION RATIONNELLE DES RESSOURCES

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir renforcé les capacités des agents sur la surveillance des écosystèmes par télédétection ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir organisé deux (2) séminaires de renforcement des capacités des agents sur la gestion des ressources forestières.

OBJECTIF N°8 : AVOIR EVALUE LA MISE EN OEUVRE DES CAHIERS DES CHARGES CONTRACTUELLES POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIES DES COMMUNAUTES VILLAGEOISES

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir évalué dix (10) cahiers de charges contractuelles.

OBJECTIF N°9 : AVOIR RENFORCE LA CONNAISSANCE SUR LES MILIEUX LITTORAUX ET MARINS

- Résultat annuel attendu : Avoir produit deux (2) cartes de répartitions des mangroves le long du littoral Gabonais

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE RENFORCE SUR LE CHAMP DU PROGRAMME

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

Résultat annuel 1 : Avoir élaboré 6 textes d'application sur le volet gestion durable des eaux et des forêts

Résultat annuel atteint

Sur les 6 textes d'application prévus, aucun texte n'a été finalisé. Quatre textes ont été élaborés, il s'agit notamment :

- Un projet d'arrêté portant création du comité permanent d'examen et de validation des documents de gouvernance forestière est en cours de validation ;
- Un projet d'arrêté portant modification de certaines dispositions de l'arrêté 326/MEF du 23 avril 2018 fixant les éléments constitutifs du dossier de demande de l'agrément professionnel des métiers du secteur Forêts/Bois est également en cours de validation ;
- Un projet de décret sur l'organisation et la gestion des bassins versant en république gabonaise est en cours d'élaboration ;
- Un projet de décret portant protection, aménagement et restauration de la mangrove en république gabonaise est en cours de révision.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	Cible 2021	Réalisation 2021	Ecart 2021 (Réalisé – Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de texte d'application élaboré dans le champ du programme	Nombre	2	0	6	0	-6	2	25

Explications du niveau d'atteinte des résultats :

En 2021, la prévision était d'élaborer six (6) textes réglementaires. Quatre (4) textes ont été élaborés et soumis au comité juridique du ministère pour vérifier lesdits textes et apporter des amendements. Après consultation par le comité juridique, ces textes sont en cours de révision.

OBJECTIF N°2 : AMELIORER LE PROCESSUS DE GESTION DES FORETS COMMUNAUTAIRES POUR LA DURABILITE DES RESSOURCES NATURELLES ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

Niveau de réalisation des résultats annuels

Résultats annuels attendus

- Résultat annuel attendu 1 : avoir réalisé un (1) diagnostic sur la gestion sur les Forêts Communautaires ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir élaboré une (1) Stratégie Nationale sur la Gestion des Forêts Communautaires ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir créé deux (2) Forêts Communautaires à partir de la procédure améliorée de création des Forêts Communautaires ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir suivi (4) Forêts Communautaires dans la mise en œuvre des Plans simples de gestion et évaluer la réalisation des projets du Plan de développement local.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1: Le diagnostic a été réalisé, et le rapport est disponible;
- Résultat annuel 2: Projet de stratégie rédigé et disponible;
- Résultat annuel 3: Aucune forêt communautaire n'a été créée ;
- Résultat annuel 4: Aucune mission de suivi n'a été effectuée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	Cible 2021	Réalisation 2021	Ecart 2021 (Réalisé – Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de mission pour réaliser le diagnostic sur la gestion des FC	Nombre	0	0	3	1	-2	5	5
Nombre d'atelier pour élaborer la Stratégie Nationale sur la gestion les Forêts Communautaires	Nombre	0	5	1	0	-1	2	2
Nombre de Forêts Communautaires attribuée selon la nouvelle procédure de création des Forêts Communautaires	Nombre	51	46	2	0	-2	10	80
Nombre Forêts Communautaires suivis pour la mise en œuvre du système de suivi des Forêts Communautaires	Nombre	0	0	4	0	-4	4	4

Explications du niveau d'atteinte des résultats :

Au cours de l'année 2021, le résultat attendu 1 est certes réalisé; l'étude diagnostic et le rapport y relatif sont tous les deux finalisés et disponibles, cependant, il est utile de souligner que les missions prévues pour l'atteinte de ce résultat n'ont pas été effectuées en totalité.

Au niveau du résultat annuel attendu 3, la prévision dans le PAP 2021 était d'attribuer au moins deux (2) forêts communautaires au lieu de 56 mentionné dans le tableau des indicateurs de performance.

Ce résultat annuel a été atteint à 50% sachant que le répertoire et l'analyse des dossiers des forêts communautaires ont été effectués. Suite à l'insuffisance des financements, la révision du processus de création des forêts communautaires et la production du support de vulgarisation de la procédure de création des forêts communautaires n'ont pas été effectués, car cela nécessitait des déplacements des agents sur le terrain.

Le résultat annuel 4 n'a pas été réalisé suite à l'absence des ressources financières.

OBJECTIF N°3 : AVOIR AMELIORE LA CONNAISSANCE DES HYDROSYSTEMES AU NIVEAU NATIONAL

Niveau de réalisation des résultats annuels

Résultats annuels attendus

- Résultat annuel attendu 1 : avoir effectué deux (2) missions de validation des données des stations hydrologiques virtuelles (satellitaires) ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir réalisé un état des lieux des milieux aquatiques dans deux (2) concessions forestières et permis miniers cibles.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : aucune mission de validation des données des stations hydrologiques virtuelles (satellitaires) n'a été réalisée. ;
- Résultat annuel 2 : Une mission d'état de lieux a été effectuée dans la concession forestière (CFAD) de WADJA à Kango Estuaire.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	Cible 2021	Réalisation 2021	Ecart 2021 (Réalisé – Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de missions de validation des données des stations hydrologiques effectuées	Nombre	ND	ND	2	0	-2	4	6
Nombre de missions d'état des lieux des EA dans les concessions forestières et des permis miniers	Nombre	ND	ND	2	1	-1	4	6

Explications du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : L'atteinte de ce résultat demande le déplacement des agents sur le terrain donc en forêt car il consiste à confirmer les images des milieux aquatiques identifiées par satellites sur le terrain. Le déplacement de ces agents nécessite des ressources financières pour couvrir les besoins en logement, logistique, matériel... La difficulté rencontrée pour rentrer en possession de la totalité des crédits alloués et les délais de paiement qui sont longs rendent presque impossible l'atteinte des résultats sur l'année (les crédits 2021 ont été payés en 2022). Toutefois l'exploitation des données existantes et la production des données satellitaires ont été effectuées.

Résultat annuel 2 : La prospection d'un seul site en vue d'un état des lieux des milieux aquatiques a été réalisée dans la concession forestière CFAD Wadja Kango Estuaire. La grille de suivi de la qualité des milieux aquatiques a été testée. Cet outil servira par la suite pour le suivi régulier de l'état des milieux aquatiques pour une éventuelle prise en compte de ces milieux par les opérateurs forestiers. Les ressources financières étaient insuffisantes pour effectuer une deuxième mission. Ce résultat a été atteint à 50%., Cette activité sera reconduite pour l'année 2022.

OBJECTIF N°4 : D'ICI 2022 AVOIR CONTRIBUE A L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS ET PROMOUVOIR LA CERTIFICATION FORESTIERE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Résultats annuels attendus :

- Résultat annuel attendu 1 : avoir contrôlé au moins vingt (20) Concessions Forestières sous Aménagement Durable sur le respect des normes d'aménagement;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir mené cinq (5) missions de promotion sur la certification forestière ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir mené un inventaire forestier national

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1: Aucune nouvelle concession forestière sous aménagement durable contrôlée;
- Résultat annuel 2: Aucune mission de promotion sur la certification forestière n'a été menée ;
- Résultat annuel 3: L'inventaire forestier national n'a pas été réalisé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	Cible 2021	Réalisation 2021	Ecart 2021 (Réalisé – Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de concessions sous aménagement durable contrôlées dans le cadre des forêts	Nombre	4	0	30	0	-30	30	30
Nombre de missions effectuées.	Nombre	ND	ND	5	0	-5	10	15
Surface inventoriée dans les 9 provinces	ha	ND	ND	500	0	-500	2000	5000

Explications du niveau d'atteinte des résultats

Résultat annuel atteint 1: La prévision dans le PAP 2021 était de contrôler 10 concessions forestières sous aménagement durable en lieu et place de 20 concessions forestières comme indiqué dans l'énoncé.

Bien que budgétisés pour un montant de 6 000 000 FCFA qui auraient permis de payer les frais de mission et le carburant pour le déplacement des équipes dans les concessions forestières concernées, les crédits budgétaires demandés n'ont finalement pas été mis à disposition entravant la mise en œuvre des missions.

Résultats annuels atteints 2 et 3: Pour l'atteinte de ces résultats, une kyrielle de missions avait été programmée dans le cadre non seulement de la promotion sur la certification forestière, mais aussi pour l'inventaire forestier national prévu dans les 9 provinces.

Cependant, le montant de 7 901 204 FCFA prévu pour payer les frais de mission des experts forestiers et le carburant pour le déplacement des équipes et de la logistique à travers les 9 provinces, n'a pas été alloué.

OBJECTIF N°5 : AVOIR ELABORE UN OUTIL TECHNIQUE POUR ASSURER L'AMENAGEMENT ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir finalisé le Guide technique national d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir élaboré le référentiel d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques dans les concessions forestières.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel atteint 1: Le guide technique national de l'aménagement et de la restauration des milieux aquatiques est en cours de finalisation;
- Résultat annuel atteint 2 : Le référentiel d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques dans les concessions forestières a été élaboré et est en cours de validation.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	Cible 2021	Réalisation 2021	Ecart 2021 (Réalisation – Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la finalisation du guide technique national d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques.	%	85	85	95	95	0	98	100
Taux d'avancement dans l'élaboration du référentiel d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques dans les concessions forestières	%	nd	nd	30	30	0	70	100

Explications du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel atteint 1 : Au cours de l'année 2021, pour la finalisation du guide, un consultant a été recruté afin d'amender le Draft du guide produit et deux missions ont été menées pour tester le document amendé sur les sites de Lambaréné et N'djolé. Le taux de réalisation est de 95%.

Résultat annuel atteint 2 : Les missions de terrain dans les concessions forestières n'ont pas été effectuées par manque de moyens financiers. La grille de contrôle qui doit servir de référentiel est disponible depuis 2021. Il reste à la tester dans les concessions forestières.

Les résultats énoncés ont été atteints.

OBJECTIF N°6 : RENFORCER LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION ILLEGALE DES RESSOURCES FORESTIERES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

Résultat annuel attendu : Avoir mené dix (10) missions de contrôle de lutte contre l'exploitation forestière illégale sur l'ensemble du territoire.

Résultat annuel atteint

Résultat annuel atteint : Deux missions de contrôle de lutte contre l'exploitation illégale ont été menées au cours de l'année 2021.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	Cible 2021	Réalisation 2021	Ecart 2021 (Réalisé – Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de missions de contrôle de lutte contre l'exploitation illégale menées	Nombre	10	91	30	2	-28	60	80

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Pour l'année 2021, deux (2) missions de contrôle de police forestière ont été organisées, la mission Pandora organisée dans la province de la Ngounié et la mission effectuée dans la province de la Nyanga.

OBJECTIF N°7 : AVOIR RENFORCE LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE L'EXPLOITATION RATIONNELLE DES RESSOURCES

Niveau de réalisation des résultats annuel

Résultats annuels attendus :

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir renforcé les capacités des agents sur la surveillance des écosystèmes par télédétection ;
- Résultat annuel attendu 2 : Organiser six (6) séminaires de renforcement des capacités des agents sur la gestion des ressources forestières.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : Aucune activité n'a pu être menée,
- Résultat annuel 2 : Aucun séminaire de renforcement de capacités des agents des services déconcentrés n'a été organisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	Cible 2021	Réalisation 2021	Ecart 2021 (Réalisé – Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de séminaire organisé	Nombre	3	0	10	0	-10	13	15
Nombre de personnes formées lors des séminaires de renforcement des capacités	Nombre	78	0	218	0	-218	308	350

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat annuel 1 n'a pas été atteint car aucun séminaire n'a pu être organisé faute des moyens financiers.
Le résultat annuel 2 n'a pas été atteint

OBJECTIF N°8 : AVOIR EVALUE LA MISE EN ŒUVRE DES CAHIERS DES CHARGES CONTRACTUELLES POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIES DES COMMUNAUTES VILLAGEOISES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

Résultat annuel attendu : Avoir évalué dix (10) cahiers de charges contractuelles.

Résultat annuel atteint

Résultat annuel atteint : Dix (10) cahiers de charges contractuelles ont été évalués.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	Cible 2021	Réalisation 2021	Ecart 2021 (Réalisé – Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de cahiers de charges évalués	Nombre	9	11	10	10	0	29	40

Explications du niveau d'atteinte des résultats

Pour l'année 2021, le résultat annuel a été atteint à 100% :

- Dans la province de l'Ogooué Lolo, cinq cahiers de charges ont été évalués à travers la réalisation des projets tels que la construction d'une case de passage équipée à Moulobi par la société CEB ; l'achat de matériel de pêche et la construction d'une case de passage à Mandji-Kida par la société SBL ; la construction du logement des enseignants à Lemengue qui est en cours par la société SFIK et l'achat du matériel de pêche en cours par la société Bonus Harvest ; la réhabilitation de la route Mandji pont lolo par la société John Bitar, construction d'une salle de fête, d'un dispensaire et éclairage en panneau solaire à Mandji-Pouvi, par la société SBL : la construction d'une salle polyvalente, de la case de passage et la réfection du dispensaire et le forage à Lebany, par la société SFIK ;
- Dans la province de l'Ogooué Ivindo, un cahier de charge contractuelle évalué, l'achat du matériel de pêche à la Zadié, par la société Xin Wang Bois Sarl ;
- Dans la province de la Ngounié, achat des kits scolaires, construction d'un bâtiment pour l'école, approvisionnement du dispensaire en médicaments, l'installation des panneaux solaires, achat de deux (2) kits TV Led Dc/Décodeur/Paraboles à Mayoumba, fournitures de 30 kits de 2ampoules et un chargeur de téléphones Ndoudi, installation panneaux solaires au village Memba;

OBJECTIF N°9 : RENFORCER LA CONNAISSANCE SUR LES MILIEUX LITTORAUX ET MARINS

Niveau de réalisation du résultat annuel

Résultat annuel attendu :

Résultat annuel attendu : Avoir produit deux cartes des répartitions des mangroves le long du littoral Gabonais;

Résultat annuel atteint

Résultat annuel atteint: Résultat atteint de moitié car une seule carte de répartition de mangroves a été produite,

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	Cible 2021	Réalisation 2021	Ecart 2021 (Réalisé – Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de carte des répartitions des mangroves le long du littoral	Nombre	ND	ND	2	1	-1	4	6

Explications du niveau d'atteinte des résultats:

Sur les deux (2) cartes attendues, une seule a été produite. Elle porte sur la dynamique des mangroves du Gand Libreville entre 2017 et 2020. L'état des lieux dans les quatre (4) communes a été réalisé avec le concours de l'AGEOS, l'ANPN et le LAGRAC. Faute de moyens financiers, la 2ème carte n'a pas pu être produite. Elle devrait porter sur l'état des lieux des mangroves de l'Ogooué-maritime et de la Nyanga. Le résultat annuel a été atteint à 50%.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LF pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
9.381. Gestion Durable des Eaux et Forêts	3 894 014 894	910 657 881	2 983 357 013	3 894 014 894	910 657 881	2 983 357 013
N°1 Gestion des forêts domaniales de production	3 829 438 652	3 748 845 152	80 593 500	3 829 438 652	3 748 845 152	80 593 500
Titre 2. Dépenses de personnel	2 888 977 773	2 888 977 773	-	2 888 977 773	2 888 977 773	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	35 468 758	28 353 000	7 115 758	35 468 758	27 486 430	7 982 328
Titre 4. Dépenses de transfert	404 992 121	411 514 379	- 6 522 258	404 992 121	342 973 826	62 018 295
Titre 5. Dépenses d'investissement	500 000 000	420 000 000	80 000 000	420 000 000	420 000 000	0
N°2 Gestion des forêts communautaires	35 468 758	27 512 502	7 956 256	35 468 758	27 512 502	7 956 256
Titre 3. Dépenses de biens et services	35 468 758	27 512 502	7 956 256	35 468 758	27 512 502	7 956 256
N°3 Inventaire et Aménagement du Patrimoine hydrique	29 107 482	23 278 000	5 829 482	29 107 482	19 674 000	9 433 482
Titre 3. Dépenses de biens et services	29 107 482	23 278 000	5 829 482	29 107 482	19 674 000	9 433 482
Total pour le programme	3 894 014 894	3 799 635 654	94 379 240	3 894 014 894	3 799 635 654	94 379 240
Titre 2. Dépenses de personnel	2 888 977 773	2 888 977 773	0	2 888 977 773	2 888 977 773	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 045 000	79 143 502	20 901 498	100 045 000	79 143 502	20 901 498
Titre 4. Dépenses de transfert	404 992 121	411 514 379	- 6 522 258	404 992 121	342 973 826	62 018 295
Titre 5. Dépenses d'investissement	500 000 000	420 000 000	80 000 000	420 000 000	420 000 000	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explications des principaux écarts

Sur une dotation de **3 894 014 894 FCFA** en AE et CP inscrite dans la loi de finances 2021, les crédits du programme Gestion Durable des Eaux et Forêts ont été exécutés à hauteur de **3 799 635 654 FCFA**, soit un écart de **94 379 240 FCFA**. Ce niveau d'exécution, qui correspond à un taux global d'exécution de **98%** est imputé aux titres suivants :

- Le titre 2 (dépenses de personnel), pour un montant de **2 888 977 773 FCFA** sur **2 888 977 773 FCFA** inscrit dans la loi de finance, soit un taux de **100 %** ;
- Le titre 3 (dépenses de biens et services), un montant de **79 143 502** exécuté sur **100 045 000** inscrit sur la loi de finance, soit un taux d'exécution de **79%**. Cependant, le titre 3 a été payé à hauteur de **47 482 000** sur **79 143 502** exécuté, soit un taux de **60%**.
- Le titre 4 (dépenses de transfert), pour un montant de **342 973 826 FCFA** sur un montant alloué de **404 992 121 FCFA**, soit un taux de **85%** ;
- Le titre 5 (dépenses d'investissement) a été exécuté à **100 %** ; cependant cette dépense n'a pas été payée, soit un taux de **0 %**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucune opération de fongibilité n'a été effectuée au niveau du programme gestion durable.

Virements

Aucun virement n'a été effectué au niveau du programme gestion durable.

Transferts

Aucun transfert n'a été effectué au niveau du programme gestion durable.

Annulation

Les crédits disponibles dans ce programme sont proposés en annulation.

Reports

Aucun report enregistré au niveau du programme gestion durable des Eaux et Forêts au cours de l'année 2021.

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780: Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	9.381: Gestion Durable des Eaux et des Forêts	Titre 4	439 722 618	439 722 618
Total des Transferts			439 722 618	439 722 618
dont Titre 4			439 722 618	439 722 618

Annulations

Les crédits disponibles dans ce programme sont proposés en annulation.

Reports

Aucun report enregistré au niveau du programme gestion durable des Eaux et Forêts au cours de l'année 2020.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées – sorties)	
Agents hors catégorie	01	01	0	0	0	0	01
Agents de catégorie A	168	168	168	0	0	0	168
Permanents	158	158	158	0	0	0	158
Non permanents	10	10	0	0	0	0	10
Agents de catégorie B	162	162	162	0	0	0	162
Permanents	154	154	154	0	0	0	154
Non permanents	8	8	0	0	0	0	08
Agents de catégorie C	15	15	15	0	0	0	15
Permanents	10	10	10	0	0	0	10
Non permanents	5	5	5	0	0	0	05
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	345	345	345	0	0	0	345
Main d'œuvre non permanente	245	245	245	0	0	0	245
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	590	590	590	0	0	0	590

Explication des évolutions :

En matière d'évolution de la masse salariale, aucun changement observé au niveau des effectifs en 2021.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur : Agence d'Exécution de la filière forêt bois

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Effectifs au 31.12.2021	Ecart entre fin 2020 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme -inclus dans le plafond d'emplois du ministère(2)	30	-		
Emplois rémunérés par l'opérateur -hors plafond d'emplois du ministère(3)	8	-		
Total pour l'opérateur	38	-		
Emplois rémunérés par le programme -inclus dans le plafond d'emplois du ministère(2)	-	-	-	-
Emplois rémunérés par l'opérateur -hors plafond d'emplois du ministère(3)	-	-	-	-
Total pour l'opérateur	38	-	-	-

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Aucune information sur les effectifs des plafonds des opérateurs n'a été communiquée

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	2 888 977 773	2 888 977 773	2 888 977 773	2 888 977 773	-	-
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						-
Total des crédits de titre 2	2 888 977 773	2 888 977 773	2 888 977 773	2 888 977 773	-	-

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Données des états de salaires de l'opérateur en cours de transmission.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Gestion des forêts domaniales de production	35 468 758	35 468 758	28 353 000	27 486 430	7 115 758	7 982 328
Activité1 : Contrôle des aménagements forestiers	35 468 758	35 468 758	28 353 000	27 486 430	7 115 758	7 982 328
Activité 2 : Contrôle du respect de la réglementation						
ACTION 2 : Gestion des forêts communautaires	35 468 758	35 468 758	27 512 502	27 512 502	7 956 256	7 956 256
Activités 1 : Appui aux communautés rurales pour la gestion des forêts communautaires	35 468 758	35 468 758	27 512 502	27 512 502	7 956 256	7 956 256
ACTION 3 : Inventaire et Aménagement du patrimoine hydrique	29 107 482	29 107 482	23 278 000	23 278 000	5 829 482	5 829 482
Inventaire et valorisation des écosystèmes aquatiques	20 000 432	20 000 432	16 008 000	12 404 000	3 992 432	7 596 432
Aménagement et restauration des écosystèmes aquatiques	9 107 000	9 107 000	7 270 000	7 270 000	1 837 000	1 837 000
Total des crédits de titre 3	100 045 000	100 045 000	79 143 502	78 276 932	20 901 496	21 768 066

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Action 3 : Inventaire et aménagement du patrimoine hydrique :

- Mission de terrain : 6 980 000 FCFA
- Fournitures informatiques : 3 604 000 FCFA
- Fournitures de bureau : 4 545 000 FCFA

Action 2 : Gestion des forêts communautaires

- Fournitures de bureau diverses : 3 458 500 FCFA
- Papeterie : 2 041 500 FCFA
- Fournitures informatiques : 4 000 000 FCFA
- Carburant : 1 500 000 FCFA

Action 1 : Gestion des forêts domaniales de production

Aucun engagement n'a été payé.

TRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Gestion des forêts domaniales de production	404 992 121	404 992 121	411 514 379	342 765 570	-6 522 258	62 226 551
Cotisation OIBT	60 748 818	60 748 818	105 000 000	105 000 000	-44 251 182	-44 251 182
Cotisation COMIFAC	92 225 000	92 225 000	92 225 000	92 225 000	0	0
Arriérés de cotisations	0	0	68 540 553	0	-68 540 553	0
Agence d'exécution	252 018 303	252 018 303	145 540 570	145 540 570	106 477 733	106 477 733
Total des crédits de titre 4	404 992 121	404 992 121	411 514 379	342 765 570		

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires

- **Cotisations internationales** : voir tableau ci-dessus.
- **Agence d'exécution de la filière forêt-bois** :

Sur un montant de **252 018 303 FCFA** alloué à l'agence, l'agence a perçu une somme de **103 806 406 FCFA** qui est répartie comme suit :

- Salaire (janvier à mai 2021) : **70 500 000 FCFA, soit 67 91%** ;
- Douze (12) mois de sécurité : **5 426 400 FCFA ; soit 5%**
- Neuf (9) mois de location de bureau et bâtiment : **26 047 500 FCFA ; soit 25%**
- Reliquat : **1 832 506 FCFA.**

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Gestion des forêts domaniales de production	500 000 000	500 000 000	420 000 000	420 000 000	80 000 000	80 000 000
Projet: Acquisition de matériels roulants pour des missions de contrôle	500 000 000	500 000 000	420 000 000	420 000 000	80 000 000	80 000 000
Total des crédits de titre 5	500 000 000	500 000 000	420 000 000	420 000 000	80 000 000	80 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires

En titre 5, les crédits du projet d'acquisition de matériels roulants pour des missions de contrôle n'a pas été payé à ce jour.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR AGENCE D'EXECUTION DE LA FILIERE FORET-BOIS

Présentation de l'opérateur

Statuts de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois :

L'AEAFFB est un établissement public à caractère administratif dont le siège social est fixé à Libreville. Les ressources de l'AEAFFB sont notamment constituées par : Les dotations budgétaires, les contributions des partenaires au développement, des ressources propres, des dons et legs.

Missions de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois :

L'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois a été créée par Décret N°1400/PR/MEF du 06 décembre 2011. Elle jouit d'une autonomie administrative et financière. Elle est constituée de trois organes à savoir : un Conseil d'Administration, une Direction Générale et une Agence Comptable.

Par ailleurs, il est également important de souligner que dans le cadre du service public, l'Agence a pour mission globale de contribuer à la promotion de l'ensemble des activités de la filière forêt-bois en assurant à la fois un appui technique et des conseils en matière d'inventaire, d'aménagement, d'agréage, de certification, de traçabilité des produits forestiers et de veille économique, politique et stratégique.

Travail avec l'opérateur

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	177 936 000	70 500 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	74 082 303	31 473 900
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	252 018 303	101 973 900

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

L'enveloppe reçue par l'AEAFFB pour l'exercice 2021 est de 101 973 900 FCFA soit 40% du budget prévisionnel estimé à 252 018 303 FCFA a été consentie entièrement à la prise en charge des salaires des agents et au fonctionnement. En effet, l'exécution du budget 2021 par rapport au budget alloué dégage un écart de 150 044 403 FCFA. Cet écart, conjugué à l'absence d'un budget d'investissement a eu pour conséquence, la non-atteinte des objectifs de l'exercice 2021.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : RENFORCEMENT DU CADRE REGLEMENTAIRE RELATIF A LA ROTATION DES UFA				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : - Décret portant modification du décret 1400 adopté et publié au journal officiel ; - Décret portant approbation des statuts adopté et publié au journal officiel	ND	100%	50%	50%
Indicateur 2 : 30 PAO validés par l'administration contrôlée par l'Agence	ND	100%	0%	100%
Indicateur 3 : Au moins 15 plans d'actions correctives suivis	ND	100%	0%	100%
Indicateur 4 : Au moins 15 opérateurs sensibilisés suite à des contentieux	ND	100%	0%	100%

Les projets de décret portant modification du décret 1400/PR/MEF et des statuts de l'AEAFFB ont été rédigés et transmis à la Tutelle pour compétence le 23 novembre 2021. Les activités relatives à la gestion forestière et au contentieux n'ont pu être réalisées faute de budget mis à disposition par le programme Gestion durable des Eaux et Forêts.

Objectif 2: MISE EN PLACE DES BASES DE LA GENERALISATION DE LA CERTIFICATION				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Texte portant création du comité multi acteurs de la filière forêt bois	ND	100%	0%	100%
Indicateur 2 : Au moins 18 auditeurs du ministère formés	ND	100%	0%	100%
Indicateur 3 : Au moins 300 agents des services déconcentrés formés	ND	100%	0%	100%

L'ensemble des activités rattachées à cet objectif n'a pas été mise en œuvre suite à la suspension de la composante CAFI 2 portant sur la généralisation de la certification.

Objectif 3 : DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE TRAÇABILITE DE L'ADMINISTRATION FORESTIERE				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Le module de traçabilité est testé et opérationnalisé dans 10 sociétés au moins	ND	50%	45%	5%
Indicateur 2 : Au moins 300 agents du ministère sont formés au module de traçabilité	ND	50%	36%	14%

Le module de traçabilité a été testé dans 22 sociétés forestières. Cependant la phase d'opérationnalisation n'a pu être mise en œuvre en 2021 du fait de l'absence des textes réglementaires relatifs au fonctionnement du système de traçabilité. Cette phase a été prévue pour courant 2023.

PROGRAMME INDUSTRIALISATION ET VALORISATION DES PRODUITS DE LA FILIERE FORET-BOIS

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois » regroupe tous les moyens mis en œuvre par la Direction Générale des Industries, du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits Forestiers (DGICBVPF) pour parvenir à mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, de l'exploitation et la transformation du bois, de la valorisation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux.

De façon plus spécifique, ce programme comprend i) l'ensemble des activités de transformation et de valorisation du bois (la gestion des unités y afférentes, des mouvements des stocks et des flux des volumes produits par ces dernières) ; ii) l'ensemble des activités de valorisation des rebuts forestiers (valorisation de la biomasse et productions des bioénergies) ; iii) la gestion des produits forestiers non ligneux (gestion des stocks d'exploitation, gestions des opérateurs économiques exerçant dans ce domaine et des flux de commercialisation des PFNL).

En revanche, ce programme ne couvre pas le processus de détermination des valeurs marchandes de chaque produit issu de la transformation du bois et celles des produits forestiers non ligneux, destinés à être commercialiser sur le territoire national. La politique d'industrialisation de filière bois vise actuellement à aller vers la transformation plus poussée du bois. Cette évolution permettra d'avoir des entreprises plus élaborées, plus compétitives et diversifiées. La filière est aujourd'hui caractérisée majoritairement par des industries du bois de la première transformation. La bonne application de cette politique permettra à long terme de passer de la 1^{ière} transformation du bois à la 2^{ème} voire à la 3^{ème} avec plusieurs unités fabriquant des produits finis et de bonne facture.

Le Directeur Général des Industries, du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits Forestiers est le Responsable du programme "Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois".

Dans la mise en œuvre du programme, la DGICBVPF s'appuie sur des opérateurs dont, l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêts Bois (AEAFFB) et les partenaires dont les principaux sont l'Agence Française de Développement (AFD) ; l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ; la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ; l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux/ Fonds Commun des Produits de Base (OIBT/CFC) ; Les syndicats des opérateurs économiques (SIAG, UFIAG, UFIGA...)

En outre, dans un souci de cohérence, le Programme "Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois " est en lien étroit avec les programmes :

- Gestion durable des eaux et forêts ;
- Conservation de la biodiversité ;
- Politique industrielle ;
- Gestion fiscale.

L'industrialisation de la filière forêt-bois est l'un des axes majeurs du Code Forestier gabonais, elle poursuit l'objectif d'accroître la contribution du secteur forestier au développement économique du pays, par la mise en place d'industries du bois diversifiées et performantes. Grace à cette vision, le Gouvernement a pris lors du Conseil des Ministres en sa séance du 05 novembre 2009 d'interdire l'exportation des grumes au profit de la transformation locale qui va créer au Gabon un nouvel environnement pour les entreprises, une nouvelle organisation et un encadrement différent des activités par l'administration forestière.

En vue de diversifier l'économie nationale, la prise en compte de nouvelles thématiques s'est avérée nécessaire. Ceci se traduit par la création au sein de la DGICBVPF de deux (2) nouvelles Directions techniques dénommées Direction de la Valorisation des Rebuts Industriels du Bois et de la Promotion des Bioénergies (DVRIBPB) et la Direction des Produits Forestiers Autres que le Bois d'œuvre (DPFABO).

Au vu de l'évolution de la filière forêt-bois et des nouvelles thématiques abordées par le Ministère en charge des Eaux et Forêts, la nécessité de la révision du Code Forestiers s'est imposé, pour l'insertion de tous ces éléments, ceci permettra de cadrer et de réglementer tous ces éléments pour aller vers une bonne gestion durable de nos ressources naturelle

PRESENTATION DES ACTIONS

Les actions du programme "Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois " sont :

- Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets de la biomasse et des produits forestiers non ligneux ;
- Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés.

ACTION N° 1 : PROMOTION DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET VALORISATION DES DECHETS DE LA BIOMASSE ET DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX.

Cette action recouvre l'ensemble des activités permettant de i) promouvoir la transformation du bois en vue de diminuer les volumes de déchets produits, notamment la création des lignes de récupération des chutes de déligneur, la carbonisation, le bois de chauffe etc., ii) mieux valoriser les rebuts du bois (déchets) et, iii) valoriser les produits forestiers non ligneux.

La réalisation de ces activités nécessite le renforcement du cadre réglementaire par la mise en place des normes d'industrialisation pour la filière forêt-bois en partenariat avec l'Agence Gabonaise de Normalisation. Elles visent également à améliorer le cadre réglementaire existant et à mettre en place un environnement qui favorise la réalisation des missions de lutte contre la transformation illicite du bois (création d'une brigade de contrôle des produits débités issus du bois).

Pour ce faire, la DGICBVPF ; s'appuie sur les directions techniques suivantes :

- Direction des Industries et du Commerce du Bois (DICB) ;
- Direction de la Valorisation des Rebut Industriels du Bois et de la Promotion des Bioénergies (DVRIBPB) ;
- Direction de la Valorisation des Produits Forestiers Autres que le Bois D'œuvre (DVPFABO).

Cette action est en outre soutenue par les services déconcentrés des directions provinciales des eaux et forêts.

ACTION N° 2 : PROMOTION DU COMMERCE DU BOIS ET DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX AU NIVEAU DES MARCHES.

Cette action a pour objet la mise en place d'une réglementation pour la valorisation des rebuts forestiers et des PFNL et les activités d'étude des filières commerciales des PFNL.

Cette action est mise en œuvre par les structures administratives suivantes :

- Direction des Industries et du Commerce du Bois (DICB) ;
- Direction de la Valorisation des Rebut Industriels du Bois et de la Promotion des Bioénergies (DVRIBPB) ;
- Direction de la Valorisation des Produits Forestiers Autres que le Bois D'œuvre (DVPFABO).

Cette action est en outre soutenue par les services déconcentrés des directions provinciales des eaux et forêts.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement :

- L'importance et la diversité du patrimoine forestier gabonais reconnues dans le bassin du Congo, "deuxième poumon" de la planète après l'Amazonie ;
- Le PSGE qui fait de la forêt un levier important de développement économique et social du pays ;
- Une exploitation illicite croissante des ressources forestières (coupes d'arbres) ;
- Un rôle progressivement plus important des populations riveraines en matière de valorisation des produits de la filière forêt ;
- Le plan national d'affectation des terres qui vise à dédier toute portion de terre à une activité économique précise et bien règlementée ;
- L'accent mis depuis quelques années par les organisations internationales (FAO) sur la nécessité de lutter contre la pauvreté, de tirer le meilleur parti de toutes les potentialités économiques que recèlent les forêts, au-delà de la simple coupe de bois ;
- Le développement, au plan international, de nouvelles approches, d'outils-méthodes modernes de transformation et de valorisation des produits de la filière bois (techniques de sciage, modes de valorisation des rebuts du bois...).

Les habitants des zones rurales attendent principalement du programme qu'il leur apporte des opportunités d'activité économique et de revenu. Ils attendent aussi d'être associés aux réflexions et aux décisions de gestion concernant le patrimoine forestier local. Ils attendent enfin que le secteur de la transformation et de la valorisation des produits de la forêt soit organisé et règlementé.

Les concessionnaires et les industriels forestiers attendent également un renforcement de la réglementation du secteur. Ils attendent des pouvoirs publics un appui technique et financier au développement et à la montée en gamme de leurs activités.

Les autorités politiques, pour leur part, attendent du programme qu'il contribue à concrétiser la vision Gabon vert et Gabon industriel présentée dans le PSGE, pour un développement économique et social accéléré et durable.

De nombreux points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- L'existence d'un code forestier et un travail d'actualisation en cours de ce code ;
- L'interdiction d'exportation des grumes non transformées, au profit d'une valorisation locale ;
- L'élaboration d'un plan d'actions de lutte contre l'exploitation illégale de la forêt ;
- La création en cours de l'Ecole des Métiers du Bois et, d'une façon générale, la diversification de l'offre de formation aux métiers du bois ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'industrialisation et d'un plan de développement industriel pour la filière forêt-bois ;
- La création d'une première zone économique spéciale à régime privilégié (Nkok) ;
- L'obtention de résultats prometteurs en termes de création d'unités industrielles et d'emplois, de diversification des activités (bois, PFNL rebuts forestiers), de plus grande valeur ajoutée de ces activités (transformation, valorisation, commercialisation), de plus forte contribution de la filière au PIB ;
- L'émergence des démarches qualité dans les activités de transformation et de valorisation, l'attribution des premières certifications qualité à des unités industrielles de la filière forêt-bois ;
- La mise en place d'instruments d'accompagnement du développement des activités des concessionnaires et industriels : Fonds Forestier National, Bureau Industrie Bois ;
- L'avancement des discussions avec l'Union Européenne sur l'intégration du Gabon dans le processus FLEGT (traçabilité des produits forestiers).

Parmi les manquements et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- Un niveau de qualité qui reste insuffisant pour les produits vendus localement ;
- Le niveau encore trop élevé des prix de ces produits vendus localement ;
- Une valorisation du bois limitée dans la plupart des unités industrielles à un premier niveau de transformation ;
- Une réglementation incomplète de la filière ;
- L'absence de normalisation des activités de la filière forêt-bois ;
- L'insuffisante actualisation des données contenues dans les bases de données du programme ;
- La difficulté à évaluer et à réduire l'importance du secteur informel ;
- La faible présence des nationaux dans la filière, aussi bien comme entrepreneurs que comme salariés ;
- Le manque de travail en mode projet au sein des administrations sur programme, les insuffisances dans les modes d'organisation et de suivi de la mise en œuvre de l'action ;
- La faiblesse du travail ensemble et des synergies entre l'administration du programme et les autres acteurs concernés par le domaine eaux et forêts (autres administrations, entreprises privées, ONG...) ;
- Un besoin important de professionnalisation technique des agents de l'administration.

Les principaux enjeux sont :

- **Enjeu 1** : Mieux tirer parti des ressources en développant la transformation intégrale du bois et la valorisation des produits forestiers non ligneux ;
- **Enjeu 2** : Promouvoir et développer la participation des nationaux dans la filière ;
- **Enjeu 3** : Offrir aux populations des produits de bonne facture et à moindre coût ;
- **Enjeu 4** : Assurer l'adéquation entre l'exploitation, la préservation des ressources et la transformation plus poussée afin d'en garantir la pérennité et d'assurer la durabilité de la production ;
- **Enjeu 5** : Optimiser la contribution du secteur bois à l'économie du pays.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LES RESULTATS ANNUELS ATTENDUS

OBJECTIF N°1 : DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE REVISE ET ADAPTE AUX EVOLUTIONS DU SECTEUR

- **Résultat annuel attendu 1** : Avoir finalisé et validé quatorze (14) textes d'application du Code Forestier en matière d'industrie et commerce du bois, de valorisation des rebuts et des produits forestiers autres que le bois d'œuvre.

OBJECTIF N°2 : PROMOUVOIR D'ICI 2025 LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE DEUXIEME (CONTREPLAQUE, PANNEAUX DE FIBRES A DENSITE MOYENNE, PANNEAUX DE PARTICULES) ET TROISIEME TRANSFORMATION (FILIERE AMEUBLEMENT ET SES INDUSTRIES AUXILIAIRES)

- **Résultat annuel attendu 1** : Avoir élaboré un (1) rapport de stratégie d'attraction des nouveaux investisseurs spécialisés dans l'ameublement intégrant des mesures incitatives propres dans le secteur forêt au niveau fiscal et douanier en concertation avec le ministère de l'économie ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Avoir élaboré Un (1) rapport de stratégie de promotion et de commercialisation des produits gabonais en Asie, principal marché du monde pour les meubles en bois tropical, en concertation avec les acteurs pertinents y compris diplomatiques ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Avoir créée au moins une (1) unité de transformation pour opérationnaliser l'accord signé avec les autorités chinoises sur le secteur de la forêt

OBJECTIF N°3 : DEVELOPPER ET RENDRE OPERATIONNEL LA BOURSE DU BOIS

- **Résultat annuel attendu 1** : Avoir révisé et vulgarisé le texte régissant le cadre juridique de la bourse du bois
- **Résultat annuel attendu 2** : Avoir créée Une (1) application de la bourse du bois (accès sécurisé aux matières premières bois, des prix transparents en ligne avec l'état du marché) et élaborées les procédures y relatives ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Avoir créé un (1) système de suivi des flux commerciaux de bois et leur traçabilité, légalité et durabilité au niveau national et international.

OBJECTIF N°4 : METTRE EN ŒUVRE LA STRATEGIE DES PRODUITS FORESTIERS AUTRES QUE LE BOIS D'ŒUVRE/PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX.

- **Résultat annuel attendu 1** : Avoir organisées quatre (4) missions de vulgarisation des actions de la stratégie nationale des PFABO/PFNL ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Avoir élaborée une (1) étude diagnostique des mécanismes d'exploitation et de commercialisation de la filière PFABO/PFNL ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Avoir élaboré un (1) dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie des PFABO/PFNL ;
- **Résultat annuel attendu 4** : Avoir réalisée une (1) étude diagnostique sur la fiscalité appliquée au secteur des PFABO/PFNL ;
- **Résultat annuel attendu 5** : Deux (2) textes réglementaires portant sur les procédures administratives sont élaborés ;
- **Résultat annuel attendu 6** : Avoir élaboré Un (1) rapport sur l'atelier de validation des études.

OBJECTIF N°5 : METTRE EN PLACE UNE BASE DE DONNEES DYNAMIQUE ET AVOIR AMELIORE LA CONNAISSANCE DU BOIS.

- **Résultat annuel attendu 1** : Avoir édité des nouvelles fonctionnalités de la base de données des unités de transformation du bois ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Avoir réalisé quatre (4) des missions de suivi-évaluation des PI/PDI ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Avoir réalisé une (1) cartographie nationale des unités de transformation du bois.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF N° 1 : DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE REVISE ET ADAPTE AUX EVOLUTIONS DU SECTEUR.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

Résultat annuel attendu : Avoir finalisé et validé six (6) textes d'application du Code Forestier en matière d'industrie et commerce du bois, de valorisation des rebuts et des produits forestiers autres que le bois d'œuvre.

Résultat annuel atteint

Résultat annuel atteint : 3 textes en matière d'industries et du commerce du bois sont finalisés et en cours de validation à la Direction Centrale des Affaires Juridiques (DCAJ).

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	Cible 2021	Réalisation 2021	Ecart 2021 (Réalisation – Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nom Nombre de texte d'application sur les PFNL du code forestier	Nombre	1	0	2	0	-2	1	3
Nombre de texte d'application sur la valorisation des rebuts de bois du code forestier	Nombre	4	0	2	0	-2	1	12
Nombre de texte d'application sur les industries et le commerce du bois du code forestier	Nombre	2	0	2	3	1	1	6

Source : DGICBVPF

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

Trois (3) projets de texte sont en cours d'examen par le Directeur Central des Affaires Juridiques, à savoir :

- Projet de décret instituant l'obligation d'utilisation des bois locaux dans la commande publique ;
- Projet de décret instituant l'achat des mobiliers de bureau de l'administration dans la ZERP de Nkok en République Gabonaise ;
- Arrêté portant création, attribution, organisation et fonctionnement des Brigades de Contrôle (Franceville et Lastourville).

Il faut signaler comme contrainte à l'atteinte cet objectif, la lourdeur administrative et la longueur de la procédure d'adoption du texte juridique.

OBJECTIF N° 2 : PROMOUVOIR D'ICI 2025 LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE DEUXIEME (CONTREPLAQUE, PANNEAUX DE FIBRES A DENSITE MOYENNE, PANNEAUX DE PARTICULES) ET TROISIEME TRANSFORMATION (NOTAMMENT LA FILIERE AMEUBLEMENT ET SES INDUSTRIES AUXILIAIRES)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu 1 : Avoir élaboré un (1) rapport de stratégie d'attraction des nouveaux investisseurs spécialisés dans l'ameublement intégrant des mesures incitatives propres dans le secteur forêt au niveau fiscal et douanier en concertation avec le ministère de l'économie ;

Résultat annuel attendu 2 : Avoir élaboré Un (1) rapport de stratégie de promotion et de commercialisation des produits gabonais en Asie, principal marché du monde pour les meubles en bois tropical, en concertation avec les acteurs pertinents y compris diplomatiques ;

Résultat annuel attendu 3 : Avoir créée au moins une (1) unité de transformation pour opérationnaliser l'accord signé avec les autorités chinoises sur le secteur de la forêt.

Résultats annuels atteints

Résultat annuel atteint 1 : Le rapport n'a pas été élaboré

Résultat annuel atteint 2 : aucune action de promotion et de commercialisation des produits Gabonais en Asie ;

Résultat annuel atteint 3 : 1,8% d'unité de transformation sont créés entre 2020 et 2021 soit 4 unités de transformation

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	Cible 2021	Réalisation 2021	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Rapport de stratégie d'attraction des nouveaux investisseurs est disponible	Nombre	ND	ND	1	0	-1	0	1
Rapport de stratégie de promotion et de commercialisation des produits gabonais en Asie est disponible	Nombre	ND	ND	1	0	-1	0	1
Taux d'unité de transformation créée en fonction de l'objectif de base	%	ND	ND	25	1,8	-23,2	25	100

Source : DGICBVPF

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel atteint 1

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'attraction des nouveaux investisseurs spécialisés dans l'ameublement, il a été mis en place avec le concours du Ministère de la Promotion des Investissements le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) qui a conduit pour le secteur à la création de la Task-force accélération de la deuxième et troisième transformation des produits forestiers (arrêté n°0548/PM du 28 septembre 2021 portant création, organisation et fonctionnement). La production du rapport d'attraction de nouveaux investisseurs se fera désormais avec la collaboration de la Task – Force.

Résultat annuel atteint 2 : Aucune opération de vulgarisation et de promotion de l'accord Sino gabonaise, visant à attirer les investisseurs asiatiques, n'a été menée, pour des raisons d'insuffisance de budget.

Résultat annuel atteint 3 : Le secteur a connu une croissance des unités de transformation de 1,8% soit 4 unités supplémentaires de transformation, soit 217 unités au totale en 2021, contre 213 en 2020.

OBJECTIF N°3 : DEVELOPPER ET RENDRE OPERATIONNELLE LA BOURSE DU BOIS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu 1 : Avoir révisé et vulgarisé le texte régissant le cadre juridique de la bourse du bois

Résultat annuel attendu 2 : Avoir créé Une (1) application de la bourse du bois (accès sécurisé aux matières premières bois, des prix transparents en ligne avec l'état du marché) et élaborées les procédures y relatives ;

Résultat annuel attendu 3 : Avoir créé un (1) système de suivi des flux commerciaux de bois et leur traçabilité, légalité et durabilité au niveau national et international.

Résultats annuels atteints

Résultat annuel atteint 1 : aucune action de révision et vulgarisation du cadre juridique de la bourse du bois en 2021.

Résultat annuel atteint 2 : aucune application de la bourse du bois n'a été créée.

Résultat annuel atteint 3 : aucun système de suivi des flux commerciaux de bois n'a été créé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de révision et de vulgarisation du cadre juridique	%	ND	ND	25	0	-25	50	0
Nombre de marché créée	Nombre	ND	ND	3	0	-3	5	0
Système de suivi des flux commerciaux de bois est disponible	Nombre	ND	ND	1	0	-1	0	0

Source : DGICBVPF

Explications du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel atteint 1 : N'ayant pas eu de partenaire et de financement, le texte sur la création de la bourse du bois n'a pas été révisé

Résultat annuel atteint 2 : Le développement du projet de création de la bourse du bois du Gabon nécessite un budget d'investissement. La demande d'une enveloppe d'investissement formulée pour financer ledit projet n'a pas été retenue par les autorités compétentes pour des raisons d'insuffisances de trésorerie

Résultat annuel atteint 3 : la création du système de suivi de flux du bois est la résultante du fonctionnement de la plateforme de la bourse. La bourse n'étant pas fonctionnelle, la création de système est de suivi est impossible.

OBJECTIF N°4 : METTRE EN ŒUVRE LA STRATEGIE DES PRODUITS FORESTIERS AUTRES QUE LE BOIS D'ŒUVRE/PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu 1 : Avoir organisées quatre (4) missions de vulgarisation des actions de la stratégie nationale des PFABO/PFNL ;

Résultat annuel attendu 2 : Avoir élaborée une (1) étude diagnostique des mécanismes d'exploitation et de commercialisation de la filière PFABO/PFNL ;

Résultat annuel attendu 3 : Avoir élaboré un (1) dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie des PFABO/PFNL ;

Résultat annuel attendu 4 : Avoir réalisée une (1) étude diagnostique sur la fiscalité appliquée au secteur des PFABO/PFNL ;

Résultat annuel attendu 5 : Deux (2) textes réglementaires portant sur les procédures administratives sont élaborés ;

Résultat annuel attendu 6 : Avoir élaboré Un (1) rapport sur l'atelier de validation des études ;

Résultats annuels atteints

Résultat annuel atteint 1 : aucune mission de vulgarisation de la stratégie effectuée en 2021

Résultat annuel atteint 2 : une étude diagnostique sur l'exploitation de la plante IBOGA

Résultat annuel atteint 3 : aucun système de suivi évaluation pour la mise de la stratégie élaboré en 2021

Résultat annuel atteint 4 : aucune étude sur la fiscalité des PFABO n'a pas été réalisée en 2021

Résultat annuel atteint 5 : aucun texte réglementaire sur les procédures administratives adopté en 2021

Résultat annuel atteint 6 : aucun atelier de validation des études sur les PFABO

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	Cible 2021	Réalisation 2021	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de mission de vulgarisation	Nombre	ND	ND	10	0	-10	15	0
Nombre d'étude diagnostic réalisé	Nombre	ND	ND	2	1	-1	2	0
Système de suivi évaluation pour la mise en œuvre de la stratégie est disponible	Nombre	ND	ND	1	0	-1	0	0
Rapport de l'étude sur la fiscalité appliquée au secteur des PFABO	Nombre	ND	ND	1	0	-1	0	0
Nombre de textes réglementaires sur les procédures administratives	Nombre	ND	ND	10	0	-10	15	0
Rapport de l'atelier de présentation et de validation	Nombre	ND	ND	1	0	-1	0	0

Source : DGICBVPF

Explication du niveau d'atteinte des résultats : (Expliquer chaque résultat)

Résultat annuel atteint 1 : N'ayant pas de moyen pour imprimer la stratégie, dont le coût d'impression s'élevait à 22.000.000 FCFA pour 500 exemplaires, les missions de vulgarisation n'ont pas été effectuées.

Résultat annuel atteint 2 : Un diagnostic sur l'IBOGA a été lancé en 2021. Le diagnostic avait pour objectif, de cerner la problématique d'exploitation et commercialisation du produit tout en préservant l'espèce. Elle a conduit en 2022 à faire

l'inventaire de l'aire géographique d'IBOGA et de déterminer la typologie des exploitants. Il est prévu pour l'année 2023 l'organisation des assises qui permettront à l'ensemble des acteurs qui concourent à l'exploitation de ce produit de valider les politiques de promotion et de protection de la plante d'IBOGA qui a été retenue par ledit diagnostic. Il faut noter que le financement de cet objectif ne vient pas de la dotation des budgétaires définie par la Loi de finances 2021.

Résultat annuel atteint 3 : aucun système de suivi évaluation n'a été élaboré pour l'année 2021 pour insuffisances des moyens alloués au programme.

Résultat annuel atteint 4 : La faiblesse des budgets alloués aux unités opérationnelles de transformation et de valorisation des produits forestiers autres que le bois d'œuvre et l'absence des budgets d'investissement justifient les résultats de cet objectif. En effet, les diagnostics et études nécessitent des budgets d'investissement.

Résultat annuel atteint 5 : La stratégie a été révisée et l'objectif n'a pas été retenu dans la nouvelle stratégie.

Résultat annuel atteint 6 : l'atelier de validation de l'étude notamment d'IBOGA est toujours en attente de financement, les assises programmées n'ont pas obtenu de financements malgré la demande des budgets.

OBJECTIF N° 5 : METTRE EN PLACE UNE BASE DE DONNEES DYNAMIQUE ET AVOIR AMELIORE LA CONNAISSANCE DU BOIS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu 1 : Avoir édité des nouvelles fonctionnalités de la base de données des unités de transformation du bois ;

Résultat annuel attendu 2 : Avoir réalisé quatre (4) des missions de suivi-évaluation des PI/PDI ;

Résultat annuel attendu 3 : Avoir réalisé une (1) cartographie nationale des unités de transformation du bois.

Résultats annuels atteints

Résultat annuel atteint 1 : L'application existe mais les nouvelles fonctionnalités n'ont pas encore été paramétrées.

Résultat annuel atteint 2 : Aucune mission d'évaluation des PI/PDI

Résultat annuel atteint 3 : 18,18% du taux d'avancement des travaux de création de la cartographie des unités de transformation, notamment la création de carte des Unités de Transformation du Bois (UTB) par niveau de transformation et la carte des unités artisanales d'Owendo.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2021 Prévision	Ecart 2021 (Réalisation - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la mise en place de la base de données des unités de transformation du bois	%			75	75	0	80	0
Nombre de mission d'évaluation des PI/PDI	Nombre			0	2	-2	2	0
Taux d'avancement de la cartographie des unités de transformation du bois	%			18,18	50	-31,82	50	0

ND : Non disponible

Explication du niveau d'atteinte des résultats : (Explications supplémentaires)

Résultat annuel atteint 1 : L'ajout des nouvelles fonctionnalités à l'application actuelle ne peut se faire que si et seulement si le fournisseur de cette application est payé. Or, il n'existe pas de budget pour le financement de cet investissement pourtant important pour le suivi de la production de la transformation du bois sur le plan national.

Résultat annuel atteint 2 : pour des raisons d'insuffisances de liquidité et de la lourdeur de procédure d'exécution budgétaire aucune mission d'évaluation des PI/PDI n'a été effectuée en 2021. L'ensemble des dossiers de mission et de SPG sur les projets d'industrialisation et du développement industrielle des unités de transformation du bois, notamment l'engagement concernant les missions de vérification de la conformité des unités de transformation de Bois en rapport avec la certification de conformité délivrés n'a jamais été effectué pour non-paiement de l'ordonnance n°21005568, de même que l'ordonnance n° 21003555 concernant l'atelier de mise en œuvre des projets d'industrialisation des unités de transformation.

Résultat annuel atteint 3 : Une carte sur les unités de transformation du Bois (UTB) artisanal d'Owendo et une carte sur les Unités de Transformation du Bois (UTB) par niveau de transformation ont été réalisées courant 2021. Ces travaux ont été financés par les fonds propres de la mission.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
9.388. Industrialisation et Valorisation des Produits de la Filière Forêt Bois	141 026 800	99 836 259	41 190 541	141 026 800	99 836 259	41 190 541
9.388.1: Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets, de la Biomasse et des Produits Forestiers Non Ligneux	106 526 800	77 097 797	29 429 003	106 526 800	77 097 797	29 429 003
Titre 2. Dépenses de personnel	41 026 800	41 026 800	-	41 026 800	41 026 800	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	65 500 000	36 070 997	29 429 003	65 500 000	36 070 997	29 429 003
9.388.2: Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés	34 500 000	22 738 462	11 761 538	34 500 000	22 738 462	11 761 538
Titre 3. Dépenses de biens et services	34 500 000	22 738 462	11 761 538	34 500 000	22 738 462	11 761 538
Total pour le programme : Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois	141 026 800	99 836 259	41 190 541	141 026 800	99 836 259	41 190 541
Titre 2. Dépenses de personnel	41 026 800	41 026 800		41 026 800	41 026 800	
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	58 809 459	41 190 541	100 000 000	58 809 459	41 190 541

Explication des principaux écarts :

Sur une dotation globale de 80 000 000 FCFA hors titre 2, et représentant les dépenses en biens et services (titre3) seulement 58 809 459 FCFA ont été exécutés, soit un taux de 73,51 % par rapport à la dotation initiale hors réserve. L'écart de 41 190 541 correspond aux dépenses non engagées sous restriction du taux d'engagement autorisé par le Budget.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucune opération de fongibilité n'a été effectuée au niveau du programme gestion durable.

Virements

Aucun virement n'a été effectué au niveau du programme gestion durable.

Transferts

Aucun transfert des crédits n'a été effectué dans le champ du programme en 2021

Annulations

Les crédits disponibles dans ce programme sont proposés en annulation.

Reports

Aucun report enregistré au niveau du programme au cours de l'année 2021.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (Entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	0			0	0	0	
Permanents	0			0	0	0	
Non permanents	0			0	0	0	
Agents de catégorie B	0			0	0	0	
Permanents	0			0	0	0	
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	0			0	0	0	
Permanents		0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	1	1	0	0	0	1
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)				0	0	0	
Main d'œuvre non permanente	0			0	0	0	
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	0 111		111	0	0	0	126

Explication des évolutions :

Conformément au programme des régularisations des dossiers de recrutement lancé par le ministère de la fonction publique, le programme a vu ces effectifs passer de 111 à 127 en 2021. Soit une augmentation de 14,43 % par rapport l'année 2020. Aussi, retenir que les données recueillies auprès des Ressources Humaines ne donnent aucune précision par catégorie du personnel.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Le programme n'a pas d'opérateur dans son périmètre

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	41 026 800	41 026 800	41 026 800	41 026 800	-	-
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2 consommés	41 026 800	41 026 800	41 026 800	41 026 800	-	-

L'exécution du titre 2 est faite en gestion centralisée par les services de la Solde.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Action et titre	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
9.388.1: Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets, de la Biomasse et des Produits Forestiers Non Ligneux	65 500 000	65 500 000	36 070 997	36 070 997	29 429 003	29 429 003
9.388.2: Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés	34 500 000	34 500 000	22 738 462	22 738 462	11 761 538	11 761 538
Total des crédits de titre 3	100 000 000	100 000 000	58 809 459	58 809 459	41 190 541	41 190 541

Explications plus détaillées de chaque dépense sur les engagements

Les 36 070 997 FCFA et 22 738 46 FCFA engagés et ordonnancés représentant les consommations des deux actions du programme n'ont pas été totalement réglées par le trésor. En effet, plus de 26 dossiers engagés en 2021 sont en attente de paiements seuls, 14 099 880 FCFA ont servi au financement des activités de fonctionnement des 8 Unités opérationnelles qui composent le programme. Les 14 099 880 FCFA ont permis d'acheter :

- du carburant des véhicules de fonction,
- de la Papeterie,
- des fournitures de bureau et Informatiques. Après des fournisseurs : Gabon Meca (fournitures informatiques, Papeterie et Fournitures de bureau), PETRO et TOTAL pour l'achat du Carburant pour ne citer que ceux-là.

Le montant global des sommes dégagées justifie aisément les sous performances des résultats précédemment constatés. Nous espérons que la Direction Générale de Budget et des Finances Publiques tient compte des difficultés relevées dans ce rapport et qu'il fasse un effort, de doter cette Administration hautement stratégique en matière économique et financière pour notre pays.

PROGRAMME CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "**Conservation de la Biodiversité**" est orienté d'une part, vers la protection de la faune, de la flore et de l'état écologique des milieux aquatiques et, d'autre part, vers la prévention ou la correction des dégradations que ceux-ci pourraient subir. Il est mis en œuvre par la Direction Générale de la Faune et Aires Protégées (DGFAP), la Direction Générale des Écosystèmes Aquatiques (DGEA), et l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN),

En ce qui concerne la faune sauvage, l'action du programme vise à gérer cette dernière sur l'ensemble du territoire national selon la réglementation en vigueur, notamment sur la gestion durable de la chasse, de la gestion de la faune dans les concessions forestières, du Conflit homme faune, de la lutte contre le braconnage etc. En outre, dans le cadre des aires protégées, il met l'accent sur la protection des espèces animale, et de leur habitat en assurant non seulement la pérennité d'essences forestières menacées mais aussi, la préservation des paysages et des sites critiques.

Les écosystèmes aquatiques, réservoirs de la diversité biologique, font pour leur part l'objet d'une surveillance dans le but de les maintenir dans un état de conservation qui en permettrait la jouissance par les générations actuelles et futures.

Dans un souci de cohérence, le Programme " Conservation de la Biodiversité " est en lien étroit avec les programmes :

- " Gestion Durable des Eaux et des Forêts " ;
- " Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêts bois " ;
- " Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable ".
- " Administration territoriale " ;
- "Pêche et aquaculture " ;
- " L'Agriculture "
- " Tourisme " ;
- " Gendarmerie Nationale

PRESENTATION DES ACTIONS

La gestion durable de la faune et des aires protégées concerne l'ensemble des activités liées à la gestion durable de la faune sauvage et de leur habitat sur toute l'étendue du territoire national.

Cette action consiste entre autres à aménager les aires protégées, organiser la chasse, contrôler les activités anthropiques autour et à l'intérieur des aires protégées, promouvoir le commerce et la traçabilité des produits cynégétiques, et assister les communautés dans la gestion des conflits Hommes-Faune. Cela inclut également la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier, des plans de gestion des Aires protégées et dans les plans de protection de la faune dont les objectifs sont de préserver les fonctions écologiques et biologiques des forêts.

Dans les massifs forestiers, le plan d'aménagement prévoit d'une part, une série de protection des zones sensibles qui garantit le maintien du couvert forestier, à travers la protection des sols fragiles, les sources d'eau, les zones marécageuses, les zones humides, les berges mais également la diversité biologique qui s'y trouve, et d'autre part, une série de conservation qui assure non seulement la pérennité d'essences forestières menacées mais aussi, la protection des habitats de la faune sauvage, la préservation des paysages et des sites critiques.

La mise en œuvre de cette action s'effectuera par les Directions techniques suivantes :

- Direction de la Lutte Contre le Braconnage ;
- Direction de la Gestion de la Faune et de la Chasse ;
- Direction du Commerce des Produits Cynégétiques ;
- Direction des Études de la Programmation et de la Communication ;

- Direction de l'Aménagement des Aires Protégées ;
- Direction technique de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)

En outre, cette action est soutenue au niveau déconcentré par les brigades de faunes et les Directions Provinciales des Eaux et Forêts et par les responsables des parcs nationaux

ACTION N° 1 : GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAVAGE ET DES AIRES PROTEGEES Y COMPRIS LES MASSIFS FORESTIERS

La gestion durable de la faune et des aires protégées concerne l'ensemble des activités liées à la gestion durable de la faune sauvage et de leur habitat sur toute l'étendue du territoire national.

Cette action consiste entre autres à aménager les aires protégées, organiser la chasse, contrôler les activités anthropiques autour et à l'intérieur des aires protégées, promouvoir le commerce et la traçabilité des produits cynégétiques, et assister les communautés dans la gestion des conflits Hommes-Faune. Cela inclut également la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier, des plans de gestion des Aires protégées et dans les plans de protection de la faune dont les objectifs sont de préserver les fonctions écologiques et biologiques des forêts.

Dans les massifs forestiers, le plan d'aménagement prévoit d'une part, une série de protection des zones sensibles qui garantit le maintien du couvert forestier, à travers la protection des sols fragiles, les sources d'eau, les zones marécageuses, les zones humides, les berges mais également la diversité biologique qui s'y trouve, et d'autre part, une série de conservation qui assure non seulement la pérennité d'essences forestières menacées mais aussi, la protection des habitats de la faune sauvage, la préservation des paysages et des sites critiques.

La mise en œuvre de cette action s'effectuera par les Directions techniques suivantes :

- Direction de la Lutte Contre le Braconnage ;
- Direction de la Gestion de la Faune et de la Chasse ;
- Direction du Commerce des Produits Cynégétiques ;
- Direction des Études de la Programmation et de la Communication ;
- Direction de l'Aménagement des Aires Protégées ;
- Direction technique de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN).

En outre, cette action est soutenue au niveau déconcentré par Les brigades de faunes et les Directions Provinciales des Eaux et Forêts et par les responsables des parcs nationaux.

ACTION N° 2 : SURVEILLANCE DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES

Cette action couvre les activités de surveillance des écosystèmes aquatiques. Elle vise d'abord à acquérir une connaissance pertinente et cohérente des écosystèmes aquatiques, à constituer un système de veille pour détecter les évolutions de tous paramètres aquatiques (chimiques, physiques et bioécologiques). Ensuite, elle permet d'améliorer l'état écologique des milieux aquatiques dans les zones de conservation.

La mise en œuvre de cette action est assurée par la Direction des Inventaires et de la Surveillance des Écosystèmes (DISE) et au niveau déconcentré par les Directions Provinciales des Eaux et Forêts.

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- L'importance et la diversité de la faune et de la flore au Gabon ;
- Le PSGE qui fait de cette biodiversité un atout pour le développement et la diversification de l'économie ;
- Une exploitation illicite croissante de la biodiversité, faunique et floristique ;
- Une augmentation des cas de pollution des eaux et des zones de conservation (déversements accidentels d'hydrocarbures, décharges sauvages...) ;
- Un rôle progressivement plus important des organismes internationaux, des ONG, des associations en matière de conservation de la biodiversité ;
- L'impact des conflits Hommes-Faune ;
- Le développement, au plan international, de nouvelles approches, d'outils et méthodes modernes de conservation de la biodiversité (guides de gestion et d'évaluation) ;
- L'existence de zones naturelles protégées transfrontalières, gérées dans le cadre de traités sous régionaux qui engagent le Gabon politiquement, juridiquement, techniquement ;
- La signature par le Gabon de plusieurs conventions internationales en matière de biodiversité (CDB, CITES, RAMSAR...).

Les habitants des zones rurales attendent principalement du programme qu'il leur apporte des solutions aux conflits Hommes –faune et des opportunités d'activité économique et de revenu. Ils attendent aussi d'être impliqués dans les réflexions et les décisions des pouvoirs publics concernant le patrimoine faunique et floristique local.

Les opérateurs privés (parcs privés, ménageries, zoos...), pour leur part, attendent du programme une plus grande contractualisation des relations concessionnaires / État ainsi qu'un appui technique au développement de leurs activités.

Les partenaires au développement, les ONG et les associations souhaitent s'impliquer davantage dans la définition et la mise en œuvre de la politique de conservation de la biodiversité. Ils attendent aussi une plus grande écoute et une meilleure information / communication de la part de l'État ainsi que la mise en place d'un cadre plus formalisé de coopération. De façon plus spécifique, les ONG nationales attendent un soutien technique et financier aux projets et initiatives qu'elles mettent en œuvre.

Les autorités politiques, pour leur part, attendent du programme qu'il contribue à concrétiser la vision Gabon vert et Gabon bleu présentée dans le PSGE, pour un développement économique et social accéléré et durable.

De nombreux points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- L'existence d'un code forestier, intégrant la problématique de la conservation de la biodiversité ;
- Un travail d'actualisation en cours de ce code ;
- La mise en œuvre d'un plan d'actions de lutte contre le braconnage, avec des premiers résultats significatifs ;
- La création des premières aires protégées (parcs nationaux, sanctuaires de biodiversité, réserves de faune...) avec la définition d'un plan de gestion spécifique pour chacune d'entre elles ; l'inscription de certaines de ces aires au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO) ou bien leur classement comme zone humide d'importance internationale (RAMSAR) ;
- La mise en place des séries de conservation dans le cadre des plans d'aménagement forestiers.

Parmi les manquements et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- L'absence de stratégie nationale de gestion de la faune et des aires protégées ;

- Le caractère embryonnaire du système d'information sectoriel, la méconnaissance d'une grande partie des ressources fauniques et floristiques ;
- La difficulté actuelle à obtenir des résultats significatifs dans la lutte contre le braconnage et l'exploitation illégale des produits de la faune ;
- Globalement, une valorisation encore limitée des ressources fauniques et floristiques alors que le patrimoine biologique est d'une grande diversité ;
- Le manque de travail en mode projet au sein des administrations sur programme, les insuffisances dans les modes d'organisation et de suivi de la mise en œuvre de l'action ;
- La faiblesse du travail ensemble et des synergies entre l'administration du programme et les autres acteurs concernés par la conservation de la biodiversité (autres administrations, entreprises privées, ONG...) ;
- Un besoin important de professionnalisation technique des agents de l'administration.

ENJEUX

- **Enjeu 1 :** Connaître et préserver les zones de conservation, les espèces animales terrestres et écosystèmes aquatiques ;
- **Enjeu 2 :** Assurer l'adéquation entre l'exploitation et la préservation de la biodiversité afin d'en garantir la pérennité ;
- **Enjeu 3 :** Permettre à la population de contribuer au maintien de la biodiversité et d'en jouir dans des conditions optimales ;
- **Enjeu 4 :** Développer la contribution de la biodiversité à l'économie du pays.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LES RESULTATS ANNUELS ATTENDUS

OBJECTIF N°1 : REDUIRE LE CONFLIT HOMME-FAUNESUR TOUT LE TERRITOIRE

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir sensibilisé les populations locales et urbaines dans la gestion des conflits hommes faunes (CHF) ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir participé à la construction de 10 barrières électriques.

OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER UNE CHASSE RESPECTANT UN PRELEVEMENT DURABLE ET UNE COMMERCIALISATIONDU GIBIERAUX NORMES SANITAIRES EN VIGUEUR

- Résultat annuel attendu 1 : Rédiger et faire adopter la stratégie de la filière viande de brousse ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir identifié les acteurs de la filière viande de brousse.

OBJECTIF N°3 : GERER DURABLEMENT LA FAUNE ET LUTTER CONTRE LE BRACONNAGE

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir réalisé 360 missions de lutte contre le braconnage à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir mis en œuvre le Plan d'Action National Ivoire (PANI) ;
- Résultat annuel attendu 3 : Traiter et cartographier les données ;
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir élaboré et fait signer 3 textes réglementaires en matière de faune et aires protégées ;
- Résultat annuel attendu 5 : Avoir accompagné les opérateurs forestiers agro-industriels, miniers et pétroliers dans la protection de la faune dans leur massif ;

OBJECTIF N°4 : PROMOUVOIRE ET VALORISER LES AIRES PROTEGEES

- Résultat annuel attendu 1 : Les infrastructures touristiques sont aménagées dans les parcs et le nombre des visiteurs s'accroît ;
- Résultat annuel attendu 2 : Augmenter la superficie des aires protégées.

OBJECTIF N°5 : ASSURER LA SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS ET L'EROSION COTIERE

Résultat attendu : Élaborer la cartographie des zones à risque d'inondation et d'érosion côtière.

OBJECTIF N°1 : REDUIRE LE CONFLIT HOMME-FAUNE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu 1 : Avoir sensibilisé les populations locales et urbaines dans la gestion des conflits hommes faunes (CHF) ;

Résultat annuel attendu 2 : Avoir participé à la construction de 10 barrières électriques.

Résultats annuels atteints

Résultat annuel atteint 1 : 90% des populations locales et urbaines ont été sensibilisées dans la gestion des conflits hommes faunes (CHF) ;

Résultat annuel atteint 2 : 2 clôtures électriques érigées à ANDOCK-FOULA et à MOURINDI.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombres de villages sensibilisés	Nombre	ND	ND	24	30	6	24	24
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	Nombre	ND	ND	20	32	12	20	20
Nombres de missions conjointes d'identification des sites de construction des barrières	Nombre	ND	ND	8	12	4	8	8
Nombres de barrières construites	Nombre	ND	ND	10	2	-8	10	10

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 :

Au courant de l'année 2021, le Ministère en charge des Eaux et Forêts avec les autres secteurs ministériels concernés par la gestion du CHF ont parcouru l'ensemble du territoire dans le cadre de la tournée de réflexion sur la gestion du conflit Homme – Faune. Les consultations provinciales sur le conflit Homme-Faune en général et particulièrement le conflit Homme-Eléphant tenues sur l'ensemble du territoire gabonais sont largement servi à la sensibilisation des populations locales et urbaines

La tenue des assises nationales sur la gestion CHE a contribué à sensibiliser les populations de l'ensemble du pays.

Résultat annuel 2 :

Deux clôtures électriques érigées à ANDOCK-Foula dans l'estuaire notamment les Monts de Cristal et à MOURINDI dans la Nyanga. La non atteinte de la cible est due au décaissement tardif du budget, d'une part, et à l'insuffisance des personnes formées dans ce domaine, d'autre part.

OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER UNE CHASSE RESPECTANT UN PRELEVEMENT DURABLE DU GIBIER ET UNE COMMERCIALISATION AUX NORMES SANITAIRES EN VIGUEUR

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu 1 : Rédiger la stratégie de la filière viande de brousse ;

Résultat annuel attendu 2 : Avoir identifié les acteurs de la filière viande de brousse.

Résultats annuels atteints

Résultat annuel atteint 1 : la stratégie de la filière viande de brousse est rédigée à 60% ;

Résultat annuel atteint 2 : 20 % de la stratégie d'identification des acteurs de la filière viande de brousse est mise en œuvre.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Le taux d'avancement de l'élaboration de La stratégie de la filière viande de brousse	Pourcentage	ND	ND	100	60	-40	100	ND
Nombre de chasseurs répertoriés	Nombre	0	80	80	0	-80	80	100
Nombre de commerçantes recensées	Nombre	0	160	160	0	-160	160	200

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

Une ébauche de cette stratégie est disponible. Elle a été distribuée et remise en cause lors d'un atelier. Ce projet de texte est actuellement en révision. Sa validation nécessite l'implication de toutes les parties prenantes.

Résultat annuel N°2 :

L'identification des acteurs a débuté sur une grande partie du territoire national depuis 2020. Une grande partie des acteurs de la filière viande de brousse a été identifiée. Cependant, elle ne s'est pas poursuivie cette année pour des raisons financières.

Au regard des résultats atteints, un effort considérable reste à fournir pour l'atteinte de l'objectif.

OBJECTIF N°3 : GERER DURABLEMENT LA FAUNE ET LUTTER CONTRE LE BRACONNAGE.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu 1 : Avoir réalisé 360 missions de lutte contre le braconnage à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées ;

Résultat annuel attendu 2 : Avoir mis en œuvre le Plan d'Action National Ivoire (PANI) ;

Résultat annuel attendu 3 : Traiter et cartographier les données ;

Résultat annuel attendu 4 : Avoir élaboré et fait signer 3 textes réglementaires en matière de faune et aires protégées ;

Résultat annuel attendu 5 : Avoir accompagné les opérateurs forestiers agro-industriels, miniers et pétroliers dans la protection de la faune dans leur massif.

Résultats annuels atteints

Résultat annuel atteint 1 : 48 missions LAB ont été réalisées à l'extérieur des parcs, 370 à l'intérieur des parcs nationaux et une mission de récupération d'ivoire soit 419 réalisées ;

Résultat annuel atteint 2 : Le plan d'Action National Ivoire (PANI) est mis en œuvre à 30% ;

Résultat annuel atteint 3 : Les données dans l'ensemble du programme sont traitées et cartographiées 30% ;

Résultat annuel atteint 4 : 2 textes réglementaires en matière de faune et aires protégées ont été élaborés et signés ;

Résultat annuel atteint 5 : Les opérateurs forestiers, agro-industriels, miniers et pétroliers n'ont pas été accompagnés dans le processus de la protection de la faune dans leur massif.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre des missions LAB et de récupération d'ivoire réalisées	Nombre	ND	ND	370	419	49	370	370
Nombre des Procès-verbaux établis	Nombre	4	82	82	187	105	82	82
Nombre de saisies et d'arrestations	Nombre	150	1015	1015	ND	1015	1015	1015
Nombre de trafiquants d'ivoire déferés	Nombre	ND	ND	50	19	-31	50	50
Taux de renseignement de la base de données	Pourcentage	ND	30	60	30	-30	80	100
Nombre de cartes thématiques élaborées	Nombre	4	4	6	18	12	6	6
Nombre de textes élaboré et signés	Nombre	2	2	3	2	-1	3	3
Nombre de plans de protection de la faune validés	Nombre	ND	60	20	0	-20	20	15

Source de données : DGFAP/ANPN

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1

Depuis le début de l'année, le budget décaissé n'a certes pas permis d'exécuter nos missions de luttres contre le braconnage à l'extérieur des parcs, cependant l'atteinte de la cible de résultats, provient des missions dévolues à l'ANPN et l'appui des partenaires.

Résultat annuel 2

Le plan d'Action National Ivoire (PANI) est mis en œuvre à 30%. Ce taux s'explique par des difficultés financières et de partenariat. La réalisation des missions LAB et de récupération d'ivoire font parties des activités de sa mise en œuvre. Cependant, une seule mission de récupération d'ivoire a été réalisée en 2021.

Résultat annuel 3

Seules les données sur les plaintes relatives aux CHF ont été enregistrées, traitées dans la base de données créée à cet effet et cartographiées. Ce qui correspond à 30% de l'atteinte de la cible de résultat. Le traitement des données et la réalisation des cartes thématiques autres que les CHF sont en cours de réalisation.

Résultat annuel 4

Signature et Adoption en conseil des Ministres du Décret n° 00183 PR/MEFMEPCPAT du 13/07/2021 fixant les conditions d'autorisation des battues administratives ;

Signature et Adoption en conseil des Ministres du 17/12/2021 du décret portant déclassement des superficies empiétées dans l'aire d'exploitation rationnelle de Setté-Cama.

Deux textes sur trois ont été élaborés et signés ce qui équivaut à 70% d'atteinte de la cible de résultat.

Résultat annuel 5

Concernant les plans de protection de la faune, le processus est en cours de révision. Les opérateurs y sont associés et sensibilisés. Des projets de guides techniques sectoriels et d'arrêté juridique ont été élaborés. Le taux de l'atteinte de la cible de l'objectif est à 30%.

OBJECTIF N°4 : PROMOUVOIR ET VALORISER LES AIRES PROTEGEES.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir aménagée les infrastructures touristiques qui sont dans les parcs et avoir accru le nombre des visiteurs ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir augmenté la superficie des aires protégées.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel atteint 1 : les infrastructures touristiques sont en cours d'aménagement dans les parcs ;
- Résultat annuel atteint 2 : Deux sites susceptibles d'être classés ont été identifiés.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'aménagements réalisés dans les parcs	Nombre	25	18	16	ND	-	16	18
Nombre de visiteurs dans les parcs.	Nombre	6 000	ND	3 000	ND	-	3 000	4000
Nombre de potentialités touristiques identifiées	Nombre	ND		3	ND	-	3	3
Nombre de sites identifiés et classés	Nombre	ND	0	1	0	-1	1	1

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 :

L'aménagement des infrastructures touristiques s'est fait en 2020 dans les parcs. Aucune activité ne s'est poursuivie faute de moyens financiers.

Résultat annuel 2 :

Kinguélé Aval et Abanda au Fernan-Vaz sanctuaire des crocodiles orange sont les deux sites qui ont été identifiés et susceptibles d'être classés.

Le résultat relatif à l'augmentation de la superficie des aires protégées n'a pas été atteint. Le Budget alloué de 7 000 000 FCFA n'a pas été totalement mis à disposition pour l'atteinte du résultat.

Néanmoins, la mission d'identification du site Abanda au Fernan-Vaz sanctuaire des crocodiles orange s'est effectué et le texte juridique dudit site est en cours d'élaboration.

OBJECTIF N°5 : ASSURER LA SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS ET L'ÉROSION CÔTIÈRE.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

Résultat annuel attendu : Élaborer la cartographie des zones à risque d'inondation et d'érosion côtière

Résultat annuel atteint :

Résultat annuel atteint : La cartographie des zones à risque d'inondation et d'érosion côtière est élaborée à 15%.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration de la carte des zones	%	ND	ND	20	15	5	50	100

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

Le résultat relatif à l'élaboration de la cartographie des zones à risque d'inondation et d'érosion côtière n'a pas totalement été atteint. Cependant, des missions de terrain en vue de collecter des données dans les cours d'eau suivants ont été réalisées : Awondo, Avorbam, Batavéa, Mbé-Akelayong, Ivindo (Ipassa) et l'Ogooué (Ayem). Les rapports sont disponibles ainsi que les TDR et des appels d'offre.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé de l'action et du titre	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
9.4395.: Conservation de la biodiversité	20 156 081 279	5 293 410 990	14 862 670 289	20 156 081 279	5 275 110 990	14 880 970 289
Action 1 ; 9.395.1: Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	20 131 581 279	5 276 130 990	14 855 450 289	20 131 581 279	5 261 630 990	14 869 950 289
Titre 2. Dépenses de personnel	153 912 400	153 912 400	-	153 912 400	153 912 400	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	75 500 000	59 900 000	15 600 000	75 500 000	57 400 000	18 100 000
Titre 4. Dépenses de transfert	5 065 844 153	4 222 318 590	843 525 563	5 065 844 153	4 210 318 590	855 525 563
Titre 5. Dépenses d'investissement	14 836 324 726	840 000 000	13 996 324 726	14 836 324 726	840 000 000	13 996 324 726
Action 2 ; 9.395. Surveillance des écosystèmes fluviaux	24 500 000	17 280 000	7 220 000	24 500 000	13 480 000	11 020 000
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	24 500 000	17 280 000	7 220 000	24 500 000	13 480 000	11 020 000
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Total pour le programme	20 156 081 279	5 293 410 990	14 862 670 289	20 156 081 279	5 275 110 990	14 880 970 289
Titre 2. Dépenses de personnel	153 912 400	153 912 400	-	153 912 400	153 912 400	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	77 180 000	22 820 000	100 000 000	70 880 000	29 120 000
Titre 4. Dépenses de transfert	5 065 844 153	4 222 318 590	843 525 563	5 065 844 153	4 210 318 590	855 525 563
Titre 5. Dépenses d'investissement	14 836 324 726	840 000 000	13 996 324 726	14 836 324 726	840 000 000	13 996 324 726

Explications des principaux écarts :

Le programme conservation de la biodiversité a reçu une enveloppe de 20 156 081 279 FCFA selon la LFR 2021. Seulement 5 293 410 990 FCFA ont été consommés avec un écart de 14 862 670 289 FCFA soit un taux d'exécution de 26,26 %.

Le programme a eu 153 912 400 FCFA de dotation en dépense de personnel. L'exécution budgétaire est de 100%.

Pour la suite des données, nous distinguons le crédit ordonnancé du crédit décaissé par les RUO car ce non décaissement est responsable des taux de non réalisation des résultats.

Ainsi, sur les 100 000 000 FCFA qui ont été alloués en titre 3, 77 180 000 FCFA ont été engagés, soit un taux d'exécution de 77,18 %. L'action 2 du programme a reçu une dotation de 24 500 000 FCFA et a consommé 17 280 000 FCFA, soit un taux d'exécution de 70,53 %.

Sur les 5 065 844 153 FCFA qui a été alloué en titre 4, seulement 4 222 318 590 FCFA ont été engagés avec un écart de 843 525 563 FCFA, soit un taux d'exécution 83,35 %.

Sur les 14 836 324 726 FCFA qui ont été alloués en titre 5, 840 000 000 FCFA ont été engagés et ordonnancés. Malheureusement aucun paiement n'a été effectué sur ce titre de dépenses.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucune opération de fongibilité n'a été effectuée au niveau du programme gestion durable.

Virements

Aucun virement n'a été effectué au niveau du programme gestion durable.

Transferts

Aucun transfert des crédits n'a été effectué dans le champ du programme en 2021

Annulations

Les crédits disponibles dans ce programme sont proposés en annulation.

Reports

Aucun report enregistré au niveau du programme au cours de l'année 2021.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2019			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0				0
Agents de catégorie A	61	57	57				65
Permanents	61	57	57				65
Non permanents	0	0	0				0
Agents de catégorie B	30	36	36				24
Permanents	30	36	36				24
Non permanents	0	0	0				0
Agents de catégorie C	1	1	1				1
Permanents	1	1	1				1
Non permanents	0	0	0				0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	92	121	121				90
Main d'œuvre non permanente	39	20	20				11
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	131	141	141				101

Explication des évolutions :

La diminution globale des effectifs s'explique par le départ en retraite de certains agents, les affectations et nomination dans d'autres programmes et le non recrutement à la Fonction Publique.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur : Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Effectifs au 31.12.2021	Ecart entre fin 2020 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	199	825	825	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	466	0	0	0
Total pour l'opérateur	665	825	825	0
Total pour le programme	796	966	926	0

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Les effectifs sont constants. Il n'y a pas eu de recrutement.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration						
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	153 912 4000	153 912 4000	153 912 4000	153 912 4000	-	-
Total des crédits de titre 2	153 912 4000	153 912 4000	153 912 4000	153 912 4000	-	-

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Aucun engagement n'a été effectué.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 N°9.395.1 : Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	75 500 000	77 180 000	75 500 000	70 880 000	0	6 300 000
Gestion des conflits Homme-Eléphant (CHF) : Formation des agents de la cellule statique de la gestion des données CHF à la collecte des données CHF par une méthodologie numérique à l'aide de smartphone en lien avec une base de données en ligne via le logiciel COBO collecte	6 250 000	7 930 000	6 250 000	6 250 000	0	1 680 000
Réflexion sur la mise en œuvre des outils de gestion de la chasse	8 750 000	8 750 000	8 750 000		0	1 995 000
Gestion des autres aires protégées : Actualisation de la carte des aires protégées	8 750 000	8 750 000	8 750 000	6 755 000	0	1 995 000
Mission de lutte contre le braconnage : Formation sur la traçabilité de l'ivoire et mise en place d'une base de données de suivi des affaires juridiques liées au contentieux en matière de lutte contre le braconnage	6 250 000	7 930 000	6 250 000	6 250 000	0	1 680 000
Rédaction de la stratégie viande de brousse :	8 750 000	8 750 000	8 750 000	6 125 000	0	2 625 000
Collecte des données : Collecte et traitement de toute la documentation sur la faune et les aires protégées	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	0	0
Réalisation des cartes	8 750 000	8 750 000	8 750 000		0	1 995 000
Atelier sur l'actualisation de la stratégie nationale viande de brousse	6 750 000	6 750 000	6 750 000	6 755 000	0	0
Elaboration, révision et vulgarisation des textes réglementaires	15 750 000	15 750 000	15 750 000		0	0
Missions de surveillance des brigades de faune	8 750 000	8 750 000	8 750 000	8 750 000	0	0

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION2N°9.395.2: Surveillance des écosystèmes fluviaux	24 500 000	17 280 000	24 500 000	13 480 000	0	3 800 000
Réalisation des travaux sur surveillance des écosystèmes fluviaux	24 500 000	17 280 000	24 500 000	13 480 000	0	3 800 000
Total des crédits de titre 3	100 000 000	94 460 000	100 000 000	84 360 000	0	10 100 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Les 70 880 000 FCFA pour l'action 1 : Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers ont permis de réaliser les activités suivantes :

- Formation des agents de la cellule statique de la gestion des données CHF à la collecte des données CHF par une méthodologie numérique à l'aide de Smartphone en lien avec une base de données en ligne via le logiciel COBO collecte ;
- Réflexion sur la mise en œuvre des outils de gestion de la chasse ;
- Début de l'actualisation de la carte des aires protégées ;
- Initiation de la rédaction de la stratégie viande de brousse ;
- Collecte et traitement d'une partie de la documentation sur la faune et les aires protégées ;
- Atelier sur l'actualisation de la stratégie nationale viande de brousse ;
- Formation sur la traçabilité de l'ivoire et mise en place d'une base de données de suivi des affaires juridiques liées au contentieux en matière de lutte contre le braconnage ;
- Elaboration et révision des textes réglementaires ;
- Missions de surveillance des brigades de faune

Les 13 480 000 FCFA consommés par l'action 2 : Surveillance des écosystèmes fluviaux ont permis la réalisation des activités suivantes :

- Elaboration des TDR ;
- Appel d'offre ;
- Réunions techniques ;
- Prospections des sites ;
- Missions de terrain ;
- Célébration de la Journée Mondiale des Mangroves

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°9.395.1: Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	5 065 844 153	4 222 318 590	5 065 844 153	4 210 318 590	0	12 000 000
Total des crédits de titre 4	5 065 844 153	4 222 318 590	5 065 844 153	4 210 318 590	0	12 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant ressortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Sur 5 065 844 153 FCFA qui ont été alloués, 4 210 318 590 FCFA ont été consommés soit 83,11 %. Ce montant a été consommé de la façon suivante : 4 176 318 590 FCFA pour la dotation de l'opérateur et 34 000 000 FCFA pour les cotisations internationales du programme.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
N°9.395.1: Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	14 836 324 726	840 000 000	14 836 324 726	840 000 000	0	0
Total des crédits de titre 5	14 836 324 726	840 000 000	14 836 324 726	840 000 000	0	0

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Sur les 14 836 324 726 FCFA qui ont été alloués, 840 000 000 FCFA de crédit ont été engagés et ordonnancés et aucun décaissement n'a suivi. Le taux d'exécution est de 0 %.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR Agence Nationale des Parcs Nationaux

Présentation de l'opérateur

Travail avec l'opérateur

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	140 719 746,	140 719 746
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	4 188 231 859	4 188 231 859
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	14 394 022 942	840 000 000
Total de la contribution financière de l'Etat	18 722 974 547	5 168 951 605

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

L'enveloppe reçue par l'ANPN pour l'exercice 2021 soit XAF 3 765 271 hors réserve obligatoire a été consentie entièrement à la prise en charge des salaires des agents.

En effet, l'exécution du budget 2021 par rapport au budget alloué dégage un écart négatif de XAF 1 346 696 126. Ceci a eu des conséquences, la non-atteinte des objectifs de l'exercice 2021.

Le montant de cet écart comprend les XAF 840 000 000 dédiés à la construction des barrières électriques qui permettent d'atténuer le conflit Homme-Faune mais aussi les XAF 506 696 126 non versés et qui auraient permis de payer les cotisations sociales des agents.

Face au déficit de financement observé au niveau des différents titres seul l'objectif de dépenses de personnel a été atteint par l'opérateur ANPN.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif1 : REDUIRE LE CONFLIT HOMME-FAUNE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombres de villages sensibilisés	ND	24	12	12
Indicateur 2 : Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	ND	20	26	-6
Indicateur 3 : Nombres de missions conjointes d'identification des sites de construction des barrières	ND	8	12	-4
Indicateur 4 : Nombres de barrières construites	3	10	2	8

Objectif 2: GERER DURABLEMENT LA FAUNE ET LUTTER CONTRE LE BRACONNAGE				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 3 : Nombre des Procès-verbaux établis	100	82	187	
Nombre des missions LAB et de récupération d'ivoire réalisées	4	370	500	

Objectif 3 : PROMOUVOIR ET VALORISER LES AIRES PROTEGEES				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
<i>Nombre de potentialités de récréations identifiées</i>	30	3	ND	
<i>Nombre de sites identifiés et classés</i>	4	1	0	
<i>Nombre d'aménagements réalisés dans les parcs</i>	18	16	ND	
<i>Nombre de visiteurs dans les parcs.</i>	3000	3000	ND	

PROGRAMME AMELIORATION DU CADRE DE VIE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

L'action du programme vise à (i) assurer la recherche et l'expérimentation dans les domaines de l'environnement, (ii) protéger et améliorer le cadre de vie urbain et rural, (iii) harmoniser le développement industriel avec la sauvegarde du milieu naturel, (iv) surveiller les établissements jugés dangereux, insalubres ou incommodes, (v) assurer l'aménagement et la conservation des sites, (vi) informer et éduquer le public en matière d'environnement et de protection de la nature et (vii) promouvoir et suivre la législation et la réglementation nationales relatives à l'environnement.

Il faut dire que sur les deux (2) dernières décennies, on relève une nette amélioration de la prise en compte de l'environnement dans tous les secteurs d'activité. En effet, la législation environnementale gabonaise s'est considérablement renforcée au fil de ces dernières années au point de faire de ce pays, peu peuplé et aux ressources biologiques importantes, un leader de la gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale. En témoigne, la récente adoption par les deux chambres du Parlement ainsi que leur promulgation, de la Loi d'orientation sur le Développement durable et de la nouvelle Loi n° 007/2014 du 01 Août 2014 relative à la protection de l'environnement qui abroge la Loi n° 16/93 du 26 Août 1993 dite Code de l'environnement.

Plus précisément, le Programme « Amélioration du cadre de vie, Préservation de l'environnement et Développement durable » comprend (i) l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable, (ii) la lutte contre les pollutions et les nuisances, (iii) la Protection et préservation stratégique et globale de la biodiversité, (iv) la lutte contre les changements climatiques, (v) la valorisation des biens et services environnementaux, (vi) la centralisation de la connaissance et du contrôle des ressources naturelles, (vi) la sensibilisation / promotion / communication dans le cadre du périmètre d'intervention du programme, (vii) le contrôle du respect des cahiers des charges par les opérateurs en matière environnementale et (viii) les inspections environnementales sur le territoire à travers la mise en place prochaine des Brigades Itinérante de Surveillance Environnementale (BISE).

En revanche, sont exclus du champ de ce Programme (i) la Gestion opérationnelle des eaux continentales (fleuves et lagunes) ; (ii) la gestion opérationnelle de la faune sauvage et des aires protégées (massifs forestiers inclus) ; (iii) le développement opérationnel des énergies renouvelables ; (iv) les projets d'assainissement urbain ; (v) la sensibilisation sur les maladies vectorielles – vulgarisation des kits d'assainissement ; (vi) la promotion opérationnelle des matériaux renouvelables et durables ; (vii) les structures et projets de l'artisanat et de l'économie sociale dans le domaine environnemental et (viii) la surveillance des carrières.

Le programme est piloté par **Monsieur Stephan Stanislas MOUBA**, Directeur Général de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

Ce Programme entretient des liens étroits avec certains programmes dont les activités côtoient les mêmes centres d'intérêt axés sur une gestion durables de nos ressources naturelles ; il s'agit de :

- « Conservation de la Biodiversité » ;
- « Gestion durable des eaux et forêts ».

PRESENTATION DES ACTIONS

Les principales actions du programme « Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable » sont :

- Gestion des pollutions industrielles et urbaines ;
- Organisation des inspections environnementales.

ACTION N° 1 : GESTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET URBAINES

Cette action se caractérise par la mise en œuvre d'activités liées à (i) la définition d'une politique et des mécanismes de contrôle de la gestion des déchets ; aux (ii) Inventaires des Gaz à effet de Serre voir le bilan carbone, à (iii) la définition d'une politique et de mécanismes de contrôle de la gestion de substances dangereuses ; à (iv) l'élaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité ; à (v) la centralisation de la connaissance et du contrôle des ressources naturelles ; au (vi) suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan climat ; aux (vii) études sur le changement climatique ; à (viii) l'évaluation de l'empreinte écologique dans les projets de développement mis en œuvre sur le territoire national ; à (ix) la promotion des filières de l'économie verte et à (x) la sensibilisation en matière d'environnement et de développement durable.

Afin de remplir toutes ces missions, la DGEPN s'appuie sur les directions techniques suivantes :

- Direction de l'Environnement et de la Nature ;
- Direction des Etudes, du Contentieux et du Droit de l'Environnement

Bien entendu, les Brigades zonales en ce qu'elles constituent les services déconcentrés de la DGEPN contribuent amplement à la mise en œuvre de cette action.

ACTION N° 2 : ORGANISATION DES INSPECTIONS ENVIRONNEMENTALES

Cette action se caractérise par (i) le contrôle du respect des Plans de Gestion Environnementale Sociale (PGES) par les différents opérateurs économiques ; (ii) la réalisation d'audits environnementaux chez les opérateurs économiques ; (iii) l'organisation d'inspections programmées et inopinées et (iv) le contrôle des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Les attentes exprimées aujourd'hui par la population portent pour l'essentiel sur l'amélioration de leur cadre de vie quotidien : la gestion des déchets ménagers, l'assainissement, la réduction des pollutions industrielles... Ces attentes revêtent une acuité particulière dans les zones urbaines, qui ont subi ces dernières années un processus important de dégradation, à l'instar de Libreville qui est aujourd'hui constituée à 80 % de quartiers sous intégrés. L'autorité politique partage cette préoccupation majeure et attend par ailleurs du programme des résultats significatifs dans les domaines suivants :

- la préservation des milieux naturels et de la biodiversité ;
- l'exploitation rationnelle des ressources naturelles ;
- le développement des comportements écologiques de la population ;
- la cohérence globale de l'action publique en matière environnementale ;
- le développement de l'image de marque internationale du Gabon en matière environnementale.

Toutes ces attentes sont largement relayées par un réseau d'associations nationales et internationales de plus en plus dense et actif sur les questions environnementales : c'est ainsi qu'en 10 ans, le nombre d'associations de protection de l'environnement au Gabon a été multiplié par plus de 10.

Plusieurs avancées peuvent d'ores et déjà être mises à l'actif des décideurs et acteurs publics dans le domaine environnemental, par exemple :

- la prise de conscience progressive de l'enjeu environnemental par les populations, notamment en ville ;
- l'existence d'un cadre législatif et réglementaire ;
- une prise en compte réelle des aspects environnementaux dans tous les projets sectoriels présentant certaines caractéristiques (taille de l'investissement, nature des activités) ;
- la contribution internationale croissante du Gabon en matière environnementale dans le cadre des traités, conventions et accords qu'il a signés et qui le rendent par ailleurs éligibles à un certain nombre de dispositifs de financement ;
- la promotion par l'Etat des métiers de l'environnement ;
- la création des parcs nationaux et des réserves naturelles ;
- la promulgation de la loi n°007/2014 du 01/08/2014 relative à la protection de l'environnement et de la loi d'orientation sur le développement durable.

Néanmoins, des insuffisances et difficultés importantes restent à traiter, notamment :

- l'écart entre les ambitions globalement définies dans les différents documents d'orientation stratégique et les possibilités réelles d'organisation et de réalisation des acteurs publics ;
- l'insuffisance des outils et programmes d'action opérationnels ;
- le chevauchement des compétences et le peu de synergies entre administrations, agences et institutions dans le domaine environnemental, dans un contexte d'augmentation forte du nombre des acteurs impliqués (cf. la création du Conseil Climat, de l'AGEOS...) ;
- la faiblesse du cadre de concertation et des synergies aux niveaux sous régional et régional ;
- la non adhésion de certains pays limitrophes aux conventions internationales, par exemple en matière de pollution marine ou de braconnage.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Promouvoir et animer la mise en œuvre d'un modèle de développement durable ;
- Enjeu 2 : Améliorer le cadre de vie de la population ;
- Enjeu 3 : Anticiper les conséquences du réchauffement climatique et prévoir les mesures d'adaptation indispensables ;
- Enjeu 4 : Faire de l'économie verte un levier de création d'emplois et de revenus pour la population.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : PROMOUVOIR LA MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNEES ENVIRONNEMENTALES

OBJECTIF N°2 : AMELIORER LES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ET TRANSITER VERS LES ETUDES D'IMPACT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF N°3 : PROMOUVOIR LA MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE DE GESTION DES POLLUTIONS/ NUISANCES

OBJECTIF N°4 : RENFORCER LE CADRE JURIDIQUE ET ORGANISATIONNEL EN PHASE AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

OBJECTIF N°5 : ASSURER LA COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE ET LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF N°1 : PROMOUVOIR LA MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNEES ENVIRONNEMENTALES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : Avoir réalisé le renforcement des capacités du service en charge de la gestion des données et des informations
- **Résultat annuel attendu 2** : Avoir finalisé le schéma de collecte, de traitement et de diffusion des données

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel atteint 1** : L'ensemble des agents présents au sein du service en charge de la gestion des données et des informations, a bénéficié d'un renforcement des capacités;
- **Résultat annuel atteint 2** : Le schéma de collecte, de traitement et de diffusion des données est finalisé à près de 50 %.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la mise en place des outils et équipements pour le renforcement des capacités	%	ND	ND	50	50	0	100	100
Nombre d'agents formés	Nombre	ND	ND	16	16	0	16	16
Nombre de classeur numérique de données disponibles	Nombre	ND	ND	4	4	0	6	8

Source : DGEPN

Explications du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel atteint 1 :

Le renforcement des capacités des effectifs existants a été réalisé, et a notamment permis de réorganiser le service en charge de la cartographie et de la gestion des données.

Résultat annuel atteint 2 :

Le cabinet GeoCom a démarré sa prestation d'accompagnement de la DGEPN (fournitures des équipements, leur paramétrage et la création des habilitations), consistant à structurer une véritable base de données géoréférencée et un site web pour l'accessibilité du public aux données. Par ailleurs, près de 85 Go d'évaluation environnementales ont été collectées et stockées.

Au regard de ces résultats, l'atteinte de cet objectif progresse normalement.

OBJECTIF 2 : AMELIORER LES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ET TRANSITER VERS LES ETUDES D'IMPACT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Avoir élaboré au moins quatre (4) guides sectoriels dont un (1) sur les études d'impact de développement durable ;
- Résultat annuel 2 : Avoir recensé et évalué 10 bureaux d'études ;
- Résultat annuel 3 : Avoir élaboré un cadre réglementaire des Etudes d'Impacts de Développement Durable ;
- Résultat annuel 4 : Avoir réalisé cinquante (50) missions d'inspection sur l'ensemble du territoire.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel_atteint 1 : Aucun guide sectoriel n'a été élaboré ;
- Résultat annuel_atteint 2 : 21 bureaux d'études recensés et évalués ;
- Résultat annuel_atteint 3 : Le cadre réglementaire des Etudes d'Impacts de Développement durable n'a pas pu être élaboré ;
- Résultat annuel_atteint 4 : Près de cent vingt (120) missions d'inspection ont été réalisées sur l'ensemble du territoire.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de guides sectoriels élaborés	Nbre	ND	ND	4	0	-4	6	6
Nombre de bureaux d'étude recensés et évalués	Nbre	ND	ND	10	21	11	20	30
Taux d'avancement dans l'élaboration du cadre réglementaire des Etudes d'Impact de Développement Durable	%	ND	ND	25	0	-25	50	100
Nombre de missions d'évaluations environnementales réalisées	Nbre	90	ND	50	120	70	250	300

Source : DGEPN

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel atteint 1 :

Résultat non atteint à cause de l'indisponibilité des ressources nécessaires pour le recrutement d'un consultant.

Résultat annuel atteint 2 :

Résultat largement atteint grâce à l'adoption des arrêtés n°001/MEFMEPCPAT/SG/DGEPN du 11 janvier 2021 portant création de l'agrément professionnel en matière d'environnement et n°002/ MEFMEPCPAT/SG/DGEPN du 11 janvier 2021 portant attributions, composition et organisation de la Commission Technique de délivrance des agréments techniques professionnels en matière d'environnement.

Résultat annuel atteint 3 :

Résultat non atteint car n'ayant plus fait partie des projets prioritaires de la nouvelle feuille de route de la DGEPN.

Résultat annuel atteint 4 :

Résultat largement atteint grâce à l'accentuation d'un contrôle assidu des activités industrielles et une plus grande collaboration avec les collectivités locales en ce qui concerne les activités artisanales.

Compte tenu de l'avancement des résultats (2 et 4), l'atteinte de l'objectif est plus qu'au-dessus de la moyenne.

OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR LA MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE DE GESTION DES POLLUTIONS/NUISANCES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Avoir réalisé une étude pour l'identification des principaux secteurs/sources de pollution et constitution d'une base documentaire ;
- Résultat annuel 2 : Avoir réalisé au moins deux (2) études techniques sur les pollutions prioritairement identifiées ;
- Résultat annuel 3 : Avoir élaboré un Plan National de l'Environnement ;
- Résultat annuel 4 : Avoir élaboré une stratégie nationale de gestion des pollutions ;
- Résultat annuel 5 : Avoir mis en place une cellule anti-pollution opérationnelle ;
- Résultat annuel 6 : Avoir mis en place un système d'alerte et de gestion des pollutions.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : Aucune étude pour l'identification des principaux secteurs/sources de pollution et constitution d'une base documentaire n'a pu se faire ;
- Résultat annuel 2 : Aucune étude technique sur les pollutions prioritairement identifiées n'a pu être réalisée ;
- Résultat annuel 3 : Le Plan National de l'Environnement n'a pas été élaboré ;
- Résultat annuel 4 : La stratégie nationale de gestion des pollutions n'a pas été élaborée ;
- Résultat annuel 5 : Aucune cellule anti-pollution n'est opérationnelle ;
- Résultat annuel 6 : Un système d'alerte et de gestion des pollutions a été mis en place.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration de l'étude pour l'identification des principaux secteurs/sources de pollution et constitution d'une base documentaire	%	ND	ND	20	0	-20	75	100
Nombre d'études techniques sur les pollutions prioritairement identifiées	Nbre	ND	ND	1	0	-1	2	2
Taux d'avancement dans l'élaboration d'un Plan National de l'Environnement	%	ND	ND	20	0	-20	75	100
Taux d'avancement dans l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des pollutions	%	ND	ND	20	0	-20	75	100
Taux d'avancement dans la mise en place d'une cellule anti-pollution opérationnelle	%	ND	ND	20	0	-20	75	100
Taux d'avancement dans la mise en place d'un système d'alerte et de gestion des pollutions	%	ND	ND	20	0	-20	75	100

Source : DGEPN

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 :

Résultat non atteint à cause de l'indisponibilité des ressources financières nécessaires pour réaliser l'étude sur l'identification des principaux secteurs/sources de pollution.

Résultat annuel 2 :

Résultat non atteint à cause de l'indisponibilité des ressources financières nécessaires pour réaliser l'étude technique sur les pollutions.

Résultat annuel 3 :

Résultat non atteint à cause de l'indisponibilité des ressources financières nécessaires pour élaborer le Plan National de l'Environnement.

Résultat annuel 4 :

Résultat non atteint à cause de l'indisponibilité des ressources financières nécessaires pour élaborer la stratégie nationale de gestion des pollutions.

Résultat annuel 5 :

Résultat non atteint à cause de l'indisponibilité des ressources financières nécessaires pour rendre opérationnelle la cellule anti-pollution. Cependant, grâce à la mise en place au sein de la DGEPN de 06 pôles thématiques (Mines & Carrières, Hydrocarbures & Industrie Pétrolière, Foresterie & Industrie du Bois, Infrastructures & Energie, ICPE & Agro-industries et enfin Gestion des déchets), nous avons pu assister à un meilleur suivi des activités industrielles.

Résultat annuel 6 :

Résultat non atteint à cause de l'indisponibilité des ressources nécessaires pour mettre en place un système d'alerte et de gestion des pollutions. Néanmoins, la collaboration très active des collectivités locales à jouer un rôle très déterminant dans la capacité à prendre rapidement en charge certains incidents survenus.

Au regard des différents résultats, l'atteinte de cet objectif n'a connu aucune évolution.

OBJECTIF 4 : RENFORCER LE CADRE JURIDIQUE ET ORGANISATIONNEL EN PHASE AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Avoir élaboré au moins quatre (4) textes d'application du code de l'environnement ;
- Résultat annuel 2 : Avoir finalisé le texte portant réorganisation de la DGEPN.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : 5 textes portant sur la mise en application du code de l'environnement, ont été adoptés ;
- Résultat annuel 2 : Le texte portant réorganisation de la DGEPN a été adopté en Conseil des Ministres.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de texte d'application de la Loi 007/2014 relative à la protection de l'environnement	Nombre	ND	ND	4	5	1	6	8
Taux d'avancement dans la finalisation du texte portant réorganisation de la DGEPN	%	ND	ND	100	100	0	100	100

Source : DGEPN

Explications du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 :

Résultat atteint notamment à travers l'adoption des textes suivants :

- Ordonnance n°019/2021 du 13 septembre 2021 relative aux changements climatiques ;
- Décret n°00182/PR/MEFMEPCPAT du 12 juillet 2021 portant réorganisation de la DGEPN remplaçant ainsi le précédent texte datant de 1985 ;
- Décret relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement adopté le 17 décembre 2021 abrogeant le précédent texte qui datait de 2005 ;
- Arrêté n°001/MEFMEPCPAT/SG/DGEPN du 11 janvier 2021 portant création de l'agrément professionnel en matière d'environnement ;
- Arrêté n°002/MEFMEPCPAT/SG/DGEPN du 11 janvier 2021 portant attributions, composition et organisation de la Commission Technique de délivrance des agréments techniques professionnels en matière d'environnement.

Résultat annuel 2 :

Résultat atteint à travers l'adoption et la publication du décret n°00182/PR/MEFMEPCPAT du 12 juillet 2021 portant réorganisation de la DGEPN.

Au regard des différents résultats, cet objectif a été largement atteint.

OBJECTIF 5 : ASSURER LA COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE ET LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Avoir mis en place une plateforme des points focaux des conventions internationales en lien avec l'environnement ;
- Résultat annuel 2 : Avoir produit un rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie environnementale du Gabon ;
- Résultat annuel 3 : Avoir élaboré un plan d'action de mise en œuvre des décisions des Conférences des Parties ;
- Résultat annuel 4 : Avoir formé des personnels à l'élaboration de projets sur financements internationaux ;
- Résultat annuel 5 : Avoir réalisé une étude sur le cadre de la fiscalité environnementale.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : La plateforme des points focaux des conventions est mise en place ;
- Résultat annuel 2 : Le rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie environnementale du Gabon n'est pas produit ;
- Résultat annuel 3 : Le plan d'action de mise en œuvre des décisions des Conférences des Parties a été élaboré ;
- Résultat annuel 4 : Les personnels à l'élaboration de projets sur financement ne sont pas formés ;
- Résultat annuel 5 : L'étude sur le cadre de la fiscalité environnementale a été réalisée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la mise en place des points focaux des conventions internationales en lien avec l'environnement	%	ND	ND	100	100	0	100	100
Taux d'avancement dans la production d'un rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie environnementale du Gabon	%	ND	ND	50	0	50	75	100
Taux d'avancement dans la mise en œuvre des décisions des Conférences des Parties	%	ND	ND	50	50	0	75	100
Nombre de personnels formés dans l'élaboration de projets sur financements internationaux	Nbre	ND	ND	5	0	-5	10	15
Taux d'avancement dans la réalisation d'une étude sur le cadre de la fiscalité environnementale	%	ND	ND	25	25	0	50	75

Source : DGEPN

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 :

Résultat atteint à travers la signature de l'arrêté n°040/MEFMEPCPAT/SG/DGEPN portant désignation des points focaux des conventions, déclarations et protocoles internationaux en matière d'environnement du 23 octobre 2020.

Résultat annuel 2 :

Résultat non atteint à cause de l'indisponibilité des ressources financières nécessaires pour produire un rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie environnementale du Gabon.

Résultat annuel 3 :

Résultat atteint à travers les différentes actions qui ont été menées à la suite de la tenue des différentes conférences des parties sur les conventions suivantes :

- **Convention sur les changements climatiques** :

Au terme de cette conférence, notre pays a accéléré la mise en œuvre de l'ordonnance sur les changements climatiques devant permettre à notre pays de pleinement bénéficier des mécanismes internationaux de crédit carbone en notre qualité de pays absorbeur net de **105 millions de tonnes de CO₂ par an**.

- **Convention sur la Biodiversité** :

Dans ce cadre, le Gabon a mis en place une équipe technique composée de 10 administrations en vue de statuer sur les positions du Gabon relative au projet de cadre mondial. En 2022, sous réserve de l'amélioration du contexte sanitaire, le Gabon devrait participer à la COP15 prévue du 25 Avril au 08 Mai à Kunming en Chine.

Parallèlement, des travaux techniques se sont tenus au niveau international avec une forte implication de la délégation gabonaise au sein de « Groupe de Travail à composition non limitée », de la « Coalition pour une Haute Ambition (HAC) » et du « Groupe de Travail informel sur l'ambition ». Ces différents espaces de discussion permettent à notre pays de défendre ses intérêts et mobiliser d'autres parties prenantes sur les sujets d'intérêts communs.

- **Conventions de Bâle, Stockholm et Rotterdam** :

De façon spécifique, le 20 août 2021, le Gabon a procédé à l'exportation vers le Royaume Uni de 48 containers de déchets de Matières Radioactives d'Origine Naturelle (NORM) provenant de l'exploitation pétrolière de CNR International dans la zone de Olowi, soit 429 tonnes.

Résultat annuel 4 :

Résultat non atteint à cause de l'indisponibilité des ressources financières nécessaires pour la formation des personnels à l'élaboration de projets sur financement.

Résultat annuel 5 :

Résultat atteint à travers le rapport de l'étude sur la fiscalité verte au Gabon élaboré avec l'appui du PNUD et le Ministère de l'Economie et de la Relance.

Le processus d'atteinte de cet objectif est relativement satisfaisant.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
9.402.1:Gestion des pollutions industrielles et urbaines	1 336 822 403	1 250 831 902	85 990 501	1 336 822 403	1 250 831 902	85 990 501
Titre 2. Dépenses de personnel	1 025 322 403	1 025 322 403	-	1 025 322 403	1 025 322 403	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	61 500 000	15 599 002	45 900 998	61 500 000	15 599 002	45 900 998
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	250 000 000	209 910 497	40 089 503	250 000 000	209 910 497	40 089 503
9.402.2:Organisation des inspections environnementales	354 683 911	66 786 406	287 897 505	354 683 911	66 786 406	287 897 505
Titre 2. Dépenses de personnel	5 859 261	5 859 261	-	5 859 261	5 859 261	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	51 000 000	34 425 001	16 574 999	51 000 000	34 425 001	16 574 999
Titre 4. Dépenses de transfert	297 824 650	26 502 144	271 322 506	297 824 650	26 502 144	271 322 506
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	1 691 506 314	1 317 618 308	373 888 006	1 691 506 314	1 317 618 308	373 888 006
Titre 2. Dépenses de personnel	1 031 181 664	1 031 181 664	-	1 031 181 664	1 031 181 664	
Titre 3. Dépenses de biens et services	112 500 000	50 024 003	62 475 997	112 500 000	50 024 003	62 475 997
Titre 4. Dépenses de transfert	297 824 650	26 502 144	271 322 506	297 824 650	26 502 144	271 322 506
Titre 5. Dépenses d'investissement	250 000 000	209 910 497	40 089 503	250 000 000	209 910 497	40 089 503

Explications des principaux écarts :

Sur une dotation globale de **660 324 650 FCFA hors titre 2**, seulement **286 436 644 FCFA** ont été exécutés, soit un taux de 43%. La répartition par titre se décline ainsi qu'il suit :

Titre 3 : sur une dotation initiale de **112 500 000 FCFA** dans la Loi de finances rectificative, seulement **50 024 003 FCFA** ont été exécutés, soit un taux de 44,4 %. L'écart enregistré correspond essentiellement aux dépenses non engagées sous restriction du pourcentage d'engagement autorisé.

Titre 4 : sur une dotation initiale de **297 824 650 FCFA** dans la Loi de finances rectificative, seulement **26 502 144 FCFA** ont été exécutés, soit un taux de 8,9%. Ces règlements ont été effectués au profit de certaines conventions internationales.

Titre 5 : sur une dotation initiale de **250 000 000 FCFA** dans la Loi de finances rectificative, près de **209 910 497 FCFA** ont été exécutés, soit un taux de 83,9 %. Ces règlements ont été effectués en faveur de divers fournisseurs pour le compte du plan national d'affectation des terres.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucune opération de fongibilité n'a été effectuée au niveau du programme gestion durable.

Virements

Aucun virement n'a été effectué au niveau du programme gestion durable.

Transferts

Aucun transfert des crédits n'a été effectué dans le champ du programme en 2020

Annulations

Les crédits disponibles dans ce programme sont proposés en annulation.

Reports

Aucun report enregistré au niveau du programme au cours de l'année 2020.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées – sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A	64	57	57	1	0	-1	56
Permanents	64	57	57	1	0	-1	56
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	22	15	15	0	0	0	15
Permanents	22	15	15	0	0	0	15
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	0	2	2	0	0	0	2
Permanents	0	2	2	0	0	0	2
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	86	74	74	1	0	-1	73
Main d'œuvre non permanente	11	10	10	0	0	0	10
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	97	84	84	1	0	-1	83

Explication des évolutions :

Entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, les effectifs au niveau de la centrale sont passés de 84 à 83 agents, correspondant au départ à la retraite d'un agent MONP.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Le programme n'a plus d'opérateurs

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	1 031 181 664	1 031 181 664	1 031 181 664	1 031 181 664	-	-
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	-	-	-	-	-	-
Total des crédits de titre 2 consommés	1 031 181 664	1 031 181 664	1 031 181 664	1 031 181 664	-	-

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Au titre de l'exercice 2021, le programme a reçu une dotation globale de 1 031 181 664 FCFA pour le titre 2. Sa gestion étant centralisée, aucune donnée ne nous a été transmise.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action N°9.004.1 Gestion des pollutions industrielles et urbaines	61 500 000	61 500 000	15 599 002	15 599 002	45 900 998	45 900 998
Activité 1 : Elaborer des textes d'application de la loi n°007/2014 du 01 août 2014 relative à la protection de l'environnement	5 180 500	5 180 500	0	0	5 180 500	5 180 500
Activité 2 : Mission de terrain/Contrôle du respect de la réglementation	32 665 654	32 665 654	11 598 999	11 598 999	21 066 655	21 066 655
Activité 3 : Semaine nationale de l'environnement	0	0	0	0	0	0
Activité 4 : Mise à jour de la base de données sur les ressources naturelles	7 884 615	7 884 615	4 000 003	4 000 003	3 884 612	3 884 612
Activité 5 : Atelier de sensibilisation (vulgarisation du nouveau code de l'environnement)	0	0	0	0	0	0
Activité 6 : Réaliser des études complémentaires pour des certains secteurs clés (Déchets Plastiques, Mercure, Zone Humides)	15 769 231	15 769 231	0	0		
Action N° 9.004.2 Organisation des inspections environnementales	51 000 000	51 000 000	34 425 001	34 425 001	16 574 999	16 574 999
Activité 2 : Mission de terrain/Contrôle du respect de la réglementation	51 000 000	51 000 000	34 425 001	34 425 001	16 574 999	16 574 999
Total des crédits de titre 3 consommés	112 500 000	112 500 000	50 024 003	50 024 003	62 475 997	62 475 997

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Au titre de l'exercice 2021, le programme a reçu une dotation globale de **112 500 000 FCFA** pour le titre 3, seuls **50 024 003 FCFA** ont été effectivement payés soit un taux de **44 %**.

Action 1 - Gestion des pollutions industrielles et urbaines : **15 599 002 FCFA** ;

Action 2 - Organisation des inspections environnementales : **34 425 001 FCFA**.

Action 1 – Gestion des pollutions industrielles et urbaines

Pour une dotation globale de **61 500 000 FCFA**, les règlements intervenus au titre de cette action s'élèvent à **15 999 002 FCFA** selon la clé de répartition suivante par UO :

UOA1K1 : Environnement et Nature : 6 284 999 FCFA pour la couverture des dépenses liées aux fournitures de bureaux diverses.

UOA1K2 : Etudes, Contentieux et Droit de l'Environnement : 5 314 000 FCFA pour la couverture des dépenses liées aux fournitures informatiques (714 000 FCFA) et du carburant véhicule (4 600 000 FCFA).

UOA1K3 : Plan Climat, Plan d'Affectation des Terres et Mer : 4 000 003 FCFA pour la couverture des dépenses liées aux fournitures informatiques (1 000 003 FCFA) et du carburant véhicule (3 000 000 FCFA).

Action 2 – Organisation des inspections environnementales

Pour une dotation globale de **51 000 000 FCFA**, les règlements intervenus au titre de cette action s'élèvent à **34 425 001 FCFA** selon la clé de répartition suivante par UO :

UOA2K1 : Brigade environnement Nord : 11 346 467 FCFA à la prise en charge de quelques dépenses courantes pour le fonctionnement de la brigade.

UOA2K2 : Brigade environnement Sud : 11 732 067 FCFA à la prise en charge de quelques dépenses courantes pour le fonctionnement de la brigade.

UOA2K3 : Brigade environnement Est : 11 346 467 FCFA à la prise en charge de quelques dépenses courantes pour le fonctionnement de la brigade.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Cotisations internationales	297 824 650	297 824 650	26 502 144	26 502 144	271 322 506	271 322 506
Total des crédits de titre 4 consommés	297 824 650	297 824 650	26 502 144	26 502 144	271 322 506	271 322 506

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Au titre de l'exercice 2021, le programme a reçu une dotation globale de **297 824 650 FCFA** pour le titre 4. Seuls **26 502 144 FCFA** ont été effectivement ordonnancés (en attente de paiement) suivant la répartition suivante :

Décision au profit de la convention de Bamako au titre de la contribution 2021 du Gabon : **9 693 205 FCFA** ;

Décision au profit de la convention de Minamata sur le mercure au titre de la convention 2021 du Gabon : **1 570 000 FCFA** ;

Décision au profit de la convention de Ramsar au titre de la contribution 2021 au Gabon : **1 364 064 FCFA** ;

Décision au profit de la convention du Fonds d'Affectation Spécial pour la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (AMCEN) au titre de la contribution 2021 : **11 605 428 FCFA** ;

Décision au profit de la convention des Nations unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) au titre de la contribution 2021 du Gabon : **2 269 447 FCFA**.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans la LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Projet : Mise en œuvre par le Plan National d'Affectation de Terre (PNAT)	250 000 000	250 000 000	209 910 497	209 910 497	40 089 503	40 089 503
Total des crédits de titre 4 consommés	250 000 000	250 000 000	209 910 497	209 910 497	40 089 503	40 089 503

Au titre de l'exercice 2021, le programme a reçu une dotation globale de **250 000 000 FCFA** pour le titre 5. Près de **209 910 497 FCFA** ont été effectivement payés suivant la répartition suivante :

Achat de véhicules administratif : **105 000 000 FCFA** ;

Achat de logiciels : **75 565 060 FCFA** ;

Autres équipements de télécommunication : **4 998 443 FCFA** ;

Mobiliers et ameublements de bureaux : **5 990 497 FCFA** ;

Matériel informatique : **8 478 210 FCFA** ;

Autres équipements volants civils : **9 878 287 FCFA**.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

Non applicable (Le programme ne dispose plus d'opérateur).

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « **Pilotage et Soutien aux politiques de l'Economie Forestière, Protection de l'Environnement et de la Mer** » recouvre tous les moyens nécessaires au fonctionnement optimal du Ministère Des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, Chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des. Il englobe toutes les fonctions support à caractère transversal mises en œuvre par l'ensemble des services d'appui.

Les fonctions qui forment le programme Soutien regroupent l'ensemble des activités indispensables au fonctionnement des services opérationnels. Aussi jouent-elles un rôle de facilitateur au service des politiques sectorielles et tiennent de ce fait une place déterminante.

Elles comprennent :

- **l'administration, la finance et la comptabilité** : C'est la Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF) qui est responsable de l'aspect finance et comptabilité au sein du Ministère. Elle gère tous les crédits d'investissement et depuis sa mise en place en 2010, elle apporte aux gestionnaires l'assistance technique nécessaire à l'appropriation des procédures budgétaires.
- **la gestion des Ressources Humaines** : relève de la compétence de la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH) qui exerce deux grandes catégories d'activités : l'administration du personnel (gestion des congés, des absences, l'aspect social etc.), et le développement des Ressources Humaines qui permet de disposer d'un personnel compétent (recrutement, gestion des compétences, gestion des carrières, etc.) ;
- **le patrimoine immobilier**. il est géré par le Secrétariat Général Adjoint, la DCAF et les Directions Générales. Il comprend la construction, la réhabilitation et le réaménagement des bâtiments. Il englobe également le gros entretien et la maintenance des équipements.
- **les moyens généraux** : ils sont gérés en partie par le Secrétariat Général (gestion des fluides, de l'accueil). Pour le reste (équipements, fournitures, etc....il revient à chaque service de gérer son matériel.
- **les Systèmes d'informations, l'Informatique-Bureautique** : la Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI) en est responsable. Celle-ci intervient dans l'aspect matériel, car elle sert de conseil dans l'acquisition du matériel et assure la maintenance des outils informatiques et des appareils de reprographie. Les missions de la DCSI couvrent également l'aspect développement, car elle est chargée de récolter, traiter, stocker et diffuser l'information issue du Ministère. En outre, elle tend aussi à développer les outils nécessaires à l'exécution des tâches.
- **la documentation et l'archivage** : c'est un service de la DCSI prévu à l'article 21 du décret 291 du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts, qui peine cependant à jouer pleinement son rôle. En effet, l'absence de centre de documentation et d'espace de stockage paralyse son fonctionnement.
- **le courrier, le Secrétariat, le Bureau d'ordre et la Reprographie** : il existe au sein du Ministère un Service du Courrier rattaché à la DCSI et dont les principales missions sont l'accueil des usagers, la réception, l'expédition, la distribution et la ventilation du courrier. Par contre, chaque entité dispose de son secrétariat et s'est équipé en matériel de reprographie. Ces services sont gérés directement par les responsables des entités auxquelles ils sont rattachés.
- **les Services intérieurs** : les services intérieurs sont essentiellement gérés par le Secrétariat Général Adjoint et recouvrent une série de services : le gardiennage, la prévention sécurité, l'entretien des locaux. En ce qui concerne la gestion du planning d'occupation des salles ou l'aménagement et l'équipement de celles-ci pour le travail en réunion, il revient à chaque direction de gérer son espace.
- **la production de données statistiques (externe et interne)** : le service statistique est rattaché à la Direction Centrale des Etudes, des Statistiques et des Programmes (DCESP). Ce service a pour missions, entre autres, de collecter, compiler, traiter les informations et de mettre les données analysées à la disposition des usagers, notamment les administrations, les opérateurs économiques, les ONG et les particuliers par les moyens de communications usuels.
- **la communication** : rattaché à la DCSI, le service communication est une fonction d'appui essentielle au sein du Ministère. Elle est à la fois interne et externe. La manière de communiquer en interne est la capacité pour tous les agents en fonction à communiquer entre eux. Par contre, la communication externe

concerne principalement la promotion des activités du Ministre gérée essentiellement par le Conseiller en communication du Cabinet du Ministre.

la fonction juridique-contentieux : Elle est gérée par la Direction Centrale des Affaires Juridiques. Elle est notamment chargée, entre autres, d'étudier, normaliser et uniformiser tous les projets de textes, en collaboration avec les services concernés et d'initier les projets de textes conformément à la politique du Ministère dans les domaines de ses compétences.

- **le pilotage global des politiques** : mené par le Cabinet du Ministre, le pilotage vise non seulement la mise en œuvre d'une stratégie à travers la mobilisation des ressources humaines, mais également le suivi des politiques publiques menées au sein des programmes du Ministère.

Ce programme ne couvre pas toute la phase d'élaboration ou celle d'exécution des activités forestières qui relève de la compétence des opérateurs et de tous les autres services sectoriels. Il concerne le pilotage des politiques ainsi que la gestion de tous les services concourant à la bonne marche de l'Administration.

Le programme " Pilotage et Soutien aux politiques de l'Economie Forestière, Protection de l'Environnement et de la Mer" est piloté par le Secrétaire Général du Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, Chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres, Responsable de programme.

Le Cabinet du Ministre réalise les actions suivantes :

- l'examen des dossiers ;
- la validation des projets et des politiques ;
- l'orientation et/ou la reformulation desdits projets et politiques ;
- le suivi-évaluation.

Pour le Secrétariat Général, il s'agit de coordonner et de contrôler les activités des différents services du Ministère.

Le programme "Pilotage et Soutien aux politiques de l'Economie Forestière, Protection de l'Environnement et de la Mer "est en cohérence avec tous les autres programmes de la mission "**Economie Forestière et Protection de l'Environnement** ", à savoir :

- " Gestion durable des Eaux et des Forêts " ;
- "Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois " ;
- " Conservation de la biodiversité " ;
- "Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable ".

Le programme "Pilotage et Soutien" recouvre deux actions : le pilotage de la stratégie ministérielle mené par le Cabinet du Ministre et la coordination administrative qui relève du Secrétariat Général.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE

L'action "**pilotage de la stratégie ministérielle**" est pilotée par le Ministre avec l'appui de son Cabinet technique et l'Inspection Générale des Services. L'objectif du pilotage de la stratégie ministérielle vise sur le court terme :

- l'efficacité de l'action publique ;
- la lisibilité des politiques budgétaires ;
- la recherche de l'efficacité accrue des dépenses ;
- la transparence des documents budgétaires.

De manière générale, le pilotage de la stratégie ministérielle exige :

- l'orientation générale de la gestion du Ministère pour les politiques communes (politiques indemnitaire, de formation, d'achat, etc.) ;
- l'orientation et/ou les reformulations et la validation des projets et programmes ;
- l'examen et l'adoption des dossiers soumis aux réunions de coordination ministérielle, aux comités techniques interministériels sectoriels et aux conseils présidentiels sectoriels ;
- la mise en place du mécanisme de suivi-évaluation nécessaire, afin de s'assurer du contrôle continu, de l'évaluation, de l'utilisation efficace des ressources des différents programmes et projets, de la responsabilisation, de la transparence et de l'intégrité ;
- faciliter les revues et contrôles périodiques sur place des documents financiers par le contrôleur budgétaire (Ministère du Budget) ainsi que le suivi programmatique des activités par le Directeur Central des Affaires Financières.
- la coordination des activités de promotion des investissements et des exportations ainsi que celles relatives à l'assainissement du climat des affaires dans le secteur.

ACTION N° 2 : COORDINATION ADMINISTRATIVE

L'action " **coordination administrative** " est mise en œuvre par le Secrétariat Général. Cette action couvre toutes les activités qui concourent à celles des autres actions ou programmes de politique publique, en leur fournissant un soutien ou un encadrement. Elles répondent à des politiques communes, transversales. Il s'agit des Finances, des Ressources Humaines, du Patrimoine immobilier, des Moyens généraux, des Services intérieurs, des Statistiques, de la Communication, du Service juridique, des Systèmes d'information, de la Documentation et de l'archivage, du Pilotage global des politiques.

Pour mener à bien ses missions, le Secrétariat Général s'appuie actuellement sur cinq Directions Centrales, à savoir :

- la Direction Centrale des Affaires financières ;
- la Direction Centrale des Ressources Humaines ;
- la Direction Centrale des Systèmes d'Information ;
- la Direction Centrale des Etudes, des Statistiques et des Programmes;
- la Direction Centrale des Affaires Juridiques.

Pour faciliter le travail de ses agents, l'Administration doit non seulement moderniser ses outils (système d'information, équipements, méthodes, etc.), mais également responsabiliser ses agents en fonction, les former et recruter des profils adéquats nécessaires à la réalisation des objectifs.

C'est pour faire face à ce besoin constant de performance que le Gouvernement, réuni en Conseil des Ministres le 21 février 2013, a adopté plusieurs projets de décret portant cadre organique des Ministères. Ces textes ont pour objet l'harmonisation de certaines structures et la pérennisation de celles-ci au sein des départements ministériels. Ainsi ont été créées plusieurs Directions Centrales qui viendront dorénavant, à l'instar de celles qui existent déjà, appuyer l'action du Secrétariat Général. Il s'agit de :

- la Direction Centrale des Affaires Juridiques ;
- la Direction Centrale de la Communication ;
- la Direction Centrale des Archives et de la Documentation ;
- le Service Central du Courrier.

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- la mise en place progressive des nouvelles directions centrales support (DCC, DCAC, DCC...) ;
- de multiples démarches de modernisation administratives à porter et à animer, dont la budgétisation par objectifs de programme ;
- les opportunités offertes par les nouvelles technologies pour travailler et collaborer plus efficacement.

Les attentes des agents vis-à-vis du programme sont principalement l'amélioration des conditions et des moyens de travail ainsi que le développement de parcours professionnels motivants au sein de l'administration : locaux, outils de travail, développement des compétences, information et communication, pratiques de management...

Les attentes des managers sont de pouvoir disposer de la zone d'autonomie d'action et des outils indispensables pour gérer, développer et tirer le meilleur parti des ressources humaines, financières et matérielles mises à disposition dans le cadre des différents programmes.

Enfin, les autorités politiques attendent du programme qu'il apporte une contribution majeure à la dynamique de modernisation de l'administration et à l'amélioration de l'efficacité de l'action administrative.

Un certain nombre de points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- l'existence d'un cadre juridique clair pour la quasi-totalité des fonctions support ;
- la mise en place des DCRH, DCSI, DCESP, DCAJ, avec un début de prise en charge d'activités à plus forte valeur ajoutée (production de statistiques, rédaction de procédures, réalisation d'études...) ;
- le support significatif d'ores et déjà apporté par certaines fonctions aux structures opérationnelles (fonction Finances-comptabilité par exemple).

Parmi les manquements et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- globalement, une qualité de support aux opérationnels encore largement insuffisante (dans l'écoute et la compréhension des besoins, dans le niveau de disponibilité et de réactivité, dans la capacité à adopter la bonne posture de prestataire et apporteur de conseil / expertise, dans le degré d'expertise technique parfois).
- l'absence de politiques, de schémas directeurs, de programmes pluriannuels formalisés dans les différents domaines supports ; de ce fait, l'absence de cap mobilisateur pour les agents du programme Pilotage et soutien et l'absence de cadre fonctionnel clair pour l'action des programmes de politique publique.
- le manque de données chiffrées dans le champ du programme ; le manque aussi d'outils et de pratiques de suivi et de pilotage de l'action et des résultats, pour chaque fonction support et de façon globale au niveau du programme.
- des fonctions supports qui agissent de façon souvent cloisonnée les unes par rapport aux autres, qui partagent peu l'information et qui n'ont pas encore développé une vision intégrée des besoins des bénéficiaires et des réponses à leur apporter.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : DISPOSER D'UN SYSTEME D'INFORMATION ORGANISE POUR LE MINISTERE

- **Résultat annuel attendu** : Avoir élaboré les cahiers de charges du dossier de cadrage (Ensemble de projets conduisant à la mise en place du système d'information).

OBJECTIF N°2 : D'ICI 2021 PARVENIR A CREER TROIS NOUVELLES LICENCES ET DEUX NOUVEAUX MASTERS

- **Résultat annuel attendu 1** : Avoir produit et valider 5 nouvelles maquettes pédagogiques ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Avoir obtenu l'arrêté d'accréditation ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Avoir mis en œuvre les formations.

OBJECTIF N°3 : METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE DE GESTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS, DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

- **Résultat annuel attendu 1** : Elaborer des cadres organiques ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Elaborer des fiches de poste.

OBJECTIF N°4 : METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE SUIVI DE LA DYNAMIQUE DU RENDEMENT ECO-

FORESTIER

- **Résultat annuel attendu 1** : Avoir actualisé les données à référence spatiale et production des cartes thématiques du Ministère ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Avoir élaboré et implémenter la matrice des Profils Provinciaux
- **Résultat annuel attendu 3** : Avoir créé un mécanisme d'évaluation de la rente forestière ;
- **Résultat annuel attendu 4** : Avoir publié un rapport « Chiffres clés du Gabon Forestier ».

OBJECTIF N°5 : DISPOSER D'UNE BASE DE DONNEES CONTENANT LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR DANS LES DOMAINES DE COMPETENCE DU MINISTERE

- **Résultat annuel attendu 1** : Procéder à la recherche documentaire et dresser un état de lieux ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Constituer la base de données ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Réunion de présentation et de validation de la base de données ;
- **Résultat annuel attendu 4** : Insertion dans le site du ministère aux fins de publication.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF N°1 : DISPOSER D'UN SYSTEME D'INFORMATION ORGANISE POUR LE MINISTERE (RECUEIL, TRAITEMENT ET MISE A DISPOSITION)

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL ATTENDU

- Avoir élaboré les cahiers de charges du dossier de cadrage (Ensemble de projets conduisant à la mise en place du système d'information).

RESULTAT ANNUEL ATTEINT

- Les cahiers de charges du dossier de cadrage ont été élaborés à 30%. Ce pourcentage correspond à l'identification des projets du dossier de cadrage, à la Priorisation des projets du dossier de cadrage et à la collecte des informations utiles à l'élaboration des cahiers de charges.

Indicateurs de performance :

Intitulé	Unité	2018 Réalisation RAP	2019 Réalisation RAP	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible Echéance pluriannuelle (2020)
Taux d'élaboration des cahiers de charges	%	30	30	100	30	-70		100
Taux d'avancement dans la mise en place du système d'information	%		NA	NA				ND

Source des données : Direction Centrale des systèmes d'information

Explication du niveau d'atteinte des résultats

Cet objectif n'a pas été atteint, il est désormais suivi au niveau du programme Gestion durable des Eaux et Forêts.

OBJECTIF N°2 : D'ICI 2021 PARVENIR A CREER TROIS NOUVELLES LICENCES ET DEUX NOUVEAUX MASTERS

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS ATTENDUS

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir produit et validé 5 nouvelles maquettes pédagogiques ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir obtenu l'arrêté d'accréditation ;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir mis en œuvre les formations.

RESULTATS ANNUELS ATTEINTS

- Résultat annuel atteint 1 : Production des maquettes pédagogiques découpés en semestre, à 900 heures annuelles ;
- Résultat annuel atteint 2 : Elaboration de l'arrêté d'accréditation pour 14 maquettes ;
- Résultat annuel atteint 3 : Elaboration de l'arrêté d'accréditation pour 5 nouvelles maquettes;

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de maquettes pédagogiques découpés en semestre, à 900 heures annuelles	Nbre	14	14	14	14	0		
Taux d'élaboration de l'arrêté d'accréditation pour les 14 maquettes	%		50	100	100	0		
Taux d'élaboration de l'arrêté d'accréditation pour les 5 nouvelles maquettes pédagogiques	%		ND	100	100	0		
Taux de mise en œuvre des formations	%		100	100	100	0		

Source des données : Ecole Nationale des Eaux et Forêts.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

L'objectif a été atteint car les formations ont été mis en œuvre à savoir, Master sciences halieutiques, Master Gestion des Ressources Forestières et environnementales et Licence Faune.

OBJECTIF N°3 : METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE DE GESTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS, DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS ATTENDUS

- Résultat annuel attendu 1 : Elaborer des cadres organiques ;
- Résultat annuel attendu 2 : Elaborer des fiches de poste.

RESULTATS ANNUELS ATTEINTS

- Résultat annuel atteint 1 : Cadre organique élaboré (il s'agit du cadre organique du Ministère ; car le Décret n°0291/PR/MEF du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts ne cadre plus avec les réalités actuelles. Ce travail doit se faire en collaboration avec le Ministère en Charge de la Fonction Publique.

- Résultat annuel atteint 2 : Fiches de poste élaborées (les fiches de poste correspondent aux activités, aux tâches, aux savoirs qui sont derrière un poste de travail). Un état des lieux des postes existants a été réalisé. Les fiches de poste de la Direction Générale des Forêts et de la Direction Centrale des Ressources Humaines ont été rédigées. Les fiches de postes de toutes les autres Directions sont en cours de rédaction.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation RAP	2020 Réalisation RAP	2021 Prévision RAP	2021 Réalisé RAP	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration des cadres organiques	%	80	0	20	0	-20		
Taux d'avancement dans l'élaboration des fiches de poste	%	90	0	10	0	-10		

Source des données : Directions Centrales et Directions générales du Ministère.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le niveau de performance de cet objectif n'a pas évolué car l'atteinte du premier résultat annuel dépend de la disponibilité du Ministère en Charge de la Fonction Publique et pour le deuxième résultat annuel, la rédaction de plusieurs fiches de poste reste à faire.

OBJECTIF N°4 : METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE SUIVI ET EVALUATION DE LA DYNAMIQUE DU RENDEMENT ECO-FORESTIER.

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS ATTENDUS

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir actualisé les données à référence spatiale et production des cartes thématiques du Ministère ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir élaboré et implémenter la matrice des Profils Provinciaux
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir créé un mécanisme d'évaluation de la rente forestière ;
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir publié un rapport « Chiffres clés du Gabon Forestier ».

RESULTATS ANNUELS ATTEINS

- Résultat annuel atteint 1 : Les données à référence spatiale et production des cartes thématiques du Ministère ont été actualisées. Ces données à référence spatiale et les cartes thématiques sont disponibles à la Direction Centrale des Etudes des Statistiques et des Programmes (DCESP).
- Résultat annuel atteint 2 : Elaboration et implémentation de la matrice des Profils Provinciaux. Ce travail a été effectué en collaboration avec les Directeurs provinciaux.
- Résultat annuel atteint 3 : Le mécanisme d'évaluation de la rente forestière n'a pas été créé. Les rencontres prévues avec les parties prenantes pour l'atteinte de ce résultat n'ont pas abouti.
- Résultat annuel atteint 4 : Le rapport " Chiffres clés du Gabon Forestier" a été publié. Ce Rapport est disponible à la Direction Centrale des Etudes des Statistiques et des Programmes (DCESP).

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de réalisation de l'actualisation des cartes thématique	%			90	100	10	100	
Taux d'avancement dans l'implémentation des profils provinciaux	%			90	100	10	100	

Part de la contribution du Ministère à l'économie Nationale	%			95	95	0	100	
Taux de réalisation de l'analyse des données compliées	%		0	95	95	0	100	

Source des données : Direction Centrale des Etudes des Statistiques et des Programmes, Direction Générale des Forêts, etc.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Cet objectif est atteint.

OBJECTIF N°5 : DISPOSER D'UNE BASE DE DONNEES CONTENANT LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR DANS LES DOMAINES DE COMPETENCE DU MINISTERE.

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS ATTENDUS :

Résultat annuel attendu 1 : Procéder à la recherche documentaire et dresser un état de lieux ;

Résultat annuel attendu 2 : Constituer la base de données ;

Résultat annuel attendu 3 : Réunion de présentation et de validation de la base de données ;

Résultat annuel attendu 4 : Insertion dans le site du ministère aux fins de publication.

RESULTATS ANNUELS ATTEINTS :

Résultat annuel atteint 1 : La recherche documentaire a été faite et l'état de lieux a été dressé. Vingt (20) textes sont disponibles à la Direction Centrale des Affaires Juridiques ;

Résultat annuel atteint 2 : Aucune base de données n'a été constituée, un Cabinet spécialisé a été contacté ;

Résultat annuel atteint 3 : Aucune réunion de présentation et de validation de la base de données ne peut être faite tant que la base de données n'a pas été constituée ;

Résultat annuel atteint 4 : En l'absence d'une base de données, aucune insertion dans le site du ministère aux fins de publication ne peut être faite.

Indicateurs de performances :

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes rassemblés	Nombre			20	20	0		
Taux de réalisation de la base de données	%			100	0	-100		
Taux d'insertion sur site internet	%							

Source des données : Les Services Centraux et Déconcentrés ainsi que les Organismes sous-tutelle.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le niveau d'atteinte de cet objectif n'a pas évolué, pour la simple raison qu'un Cabinet spécialisé a été contacté pour élaborer un cahier de charges dans le but de constituer la base des données du ministère. De cette dernière dépend la réalisation des résultats annuels attendus 3 et 4.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N°9.409.1 - Pilotage de la stratégie ministérielle	748 459 807	634 876 738	113 583 069	748 459 807	634 876 738	113 583 069
Titre 2. Dépenses de personnel	493 391 807	493 391 807	0	493 391 807	493 391 807	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	60 000 000	45 730 926	14 269 074	60 000 000	45 730 926	14 269 074
Titre 4. Dépenses de transfert	195 068 000	95 754 005	99 313 995	195 068 000	95 754 005	99 313 995
Titre 5. Dépenses d'investissement						
N°9.409.2 - Coordination administrative	2 971 926 866	3 443 926 865	-471 999 999	2 971 926 866	3 443 926 865	-471 999 999
Titre 2. Dépenses de personnel	2 831 926 866	2 831 926 866	-	2 831 926 866	2 831 926 866	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	140 000 000	611 999 999	- 471 999 999	140 000 000	611 999 999	- 471 999 999
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Total pour le programme	3 720 386 673	4 078 803 603	-358 416 930	3 720 386 673	4 078 803 603	-358 416 930
Titre 2. Dépenses de personnel	3 325 318 673	3 325 318 673	-	3 325 318 673	3 325 318 673	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	657 730 925	-457 730 925	200 000 000	657 730 925	-457 730 925
Titre 4. Dépenses de transfert	195 068 000	95 754 005	99 313 995	195 068 000	95 754 005	99 313 995
Titre 5. Dépenses d'investissement						

Explication des principaux écarts :

Le taux d'exécution global du programme est de **27,81%**.

Une enveloppe globale de **3 720 386 673 FCFA** a été allouée au programme Pilotage et Soutien.

Au titre des dépenses du personnel, une enveloppe de **970 441 159 FCFA** a été allouée à l'Action Pilotage de la Stratégie ministérielle dont **477 049 352 FCFA** pour l'Opérateur ENEF et **493 391 807 FCFA** pour le Cabinet du Ministre. S'agissant de l'Action Coordination de l'administration, une enveloppe de **2 831 926 866 FCFA** lui a été accordée.

Concernant les dépenses de biens et services, un montant global de **200 000 000 FCFA** a été alloué au programme Pilotage et Soutien. Soit, **60 000 000 FCFA** pour l'Action Pilotage et **140 000 000 FCFA** pour l'Action Coordination.

Quant aux dépenses de transferts, un montant de **195 068 000 FCFA** a été alloué à l'Opérateur- ENEF.

Au titre des dépenses de personnel, un montant de **493 391 807 FCFA** a été engagé et consommé au profit de l'Action Pilotage.

Sur un montant de **60 000 000 FCFA** en titre 3, l'Action pilotage de la stratégie ministérielle, a engagé et consommé un montant de **45 730 926 FCF** soit un taux d'engagement de **76,21%**.

En ce qui concerne l'Action Coordination administrative le titre 2 été engagé à 100%

Sur un montant de **140 000 000 FCFA** en titre 3, l'Action Coordination administrative a engagé et consommée un

montant de **611 999 999** CFA soit, un taux d'engagement de **546.42%**.

Sur un montant de **195 068 000** FCFA le BOP-Opérateur ENEF a engagé et consommé, en titre 4, un montant de **95 754 005** FCFA soit un taux d'engagement de **57,75%**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Virements

Aucun virement n'a été effectué au sein du Programme.

Transferts

Aucun transfert n'a été effectué au sein du Programme.

Annulations

Aucune annulation n'a été effectuée au sein du Programme.

Reports

Aucun report n'a été effectué au sein du Programme.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées – sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A	197	197	197	8	0	-8	189
Permanents	197	197	197	8	0	-8	189
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	125	125	125	6	0	-6	119
Permanents	125	125	125	6	0	-6	119
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	15	15	15	2	0	-2	13
Permanents	15	15	15	2	0	-2	13
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	337	337	337	16	0	-16	321
Main d'œuvre non permanente	34	34	34	1	0	-1	33
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	371	371	371	17	0	-17	354

Explication des évolutions :

On constate une baisse des effectifs entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021. En effet, les effectifs sont passés de 371 agents en janvier 2021 à 354 agents en décembre 2021 soit 17 agents sont allés en retraite.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur : Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF)

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Effectifs au 31.12.2021	Ecart entre fin 2020 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	62	175	62	113
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	33	33	33	0
Total pour l'opérateur	95	95	95	0
Total pour le programme	462	462	449	13

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Entre 2020 et 2021 les effectifs de l'Opérateur sont passés de 175 agents à 62 agents soit une diminution de 113 agents. Quant aux effectifs de l'État, ils sont passés de 371 agents à 354 agents, soit une baisse de 17 agents appelés à faire valoir leurs droits à la retraite.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	3 325 318 673	3 325 318 673	3 325 318 673	3 325 318 673	-	-
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	3 325 318 673	3 325 318 673	3 325 318 673	3 325 318 673	-	-

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Crédits en gestion centralisée.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Pilotage de la stratégie ministérielle	60 000 000	60 000 000	45 730 926	45 730 926	14 269 074	14 269 074
ACTION 2: Coordination Administrative	140 000 000	140 000 000	611 999 999	611 999 999	- 471 999 999	- 471 999 999
Opérateur ENEF						
Total des crédits de titre 3	200 000 000	200 000 000	657 730 925	657 730 925	-457 730 925	-457 730 925

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Une partie de ces crédits a contribué à l'achat des fournitures de bureaux, au carburant, à l'organisation de trois ateliers sur les pratiques administratives, sur la légistique et sur la foresterie (pour les agents qui ne sont pas du corps des Eaux et Forêts). La plus grande partie des crédits engagés provient d'une dotation exceptionnelle.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle						
(Opérateur ENEF)	195 068 000	195 068 000	95 754 005	95 754 005	99 313 995	99 313 995
Total des crédits de titre 4	195 068 000	195 068 000	95 754 005	95 754 005	99 313 995	99 313 995

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant ressortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Le montant engagé a servi à l'achat des fournitures de bureaux, au carburant et à l'achat des fournitures informatiques etc.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme Pilotage et Soutien n'a pas bénéficié du titre 5 pour l'année budgétaire 2021.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR ECOLE NATIONALE DES EAUX ET FORETS (ENEF)

Présentation de l'opérateur

L'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) est un établissement public à vocation sous-régionale, doté de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière.

Missions de l'ENEF :

- **Mission de service public :**

La mission principale de l'école est de dispenser un enseignement moyen et supérieur spécialisé, destiné à former les cadres des secteurs publics et parapublic et du privé dans les domaines de la forêt, des eaux, de la gestion de la faune et des aires protégées, de l'industrie et de la technologie du bois et de l'environnement.

- **Missions de développement :**

Formation continue des agents publics nationaux et étrangers dans les domaines de la forêt, des eaux, de la gestion de la faune et des aires protégées, de l'industrie et de la technologie du bois et de l'environnement.

Travail avec l'opérateur

Un Contrat Annuel de Performance a été signé entre l'Opérateur et l'Etat le 18 décembre 2020. Le suivi évaluation s'est fait principalement avec le Contrôleur Budgétaire et l'Agent Comptable. Il a existé une collaboration franche entre l'Etat et l'Opérateur.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	477 049 352	281 383 283
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	195 068 000	95 754 005
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	672 117 352	377 137 288

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

La contribution financière de l'Etat couvre les frais des vacations, le paiement de la main d'œuvre non permanente de l'Ecole et tout ce qui entre dans le fonctionnement de la dite Ecole.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1:D'ICI 2021 PARVENIR A CREER TROIS NOUVELLES LICENCES ET DEUX NOUVEAUX MASTERS				
Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2021	Ecart
Nombre de maquettes pédagogiques découpés en semestre, à 900 heures annuelles		14	14	0
Taux d'élaboration de l'arrêté d'accréditation pour les 14 maquettes		50	50	0
Taux d'élaboration de l'arrêté d'accréditation pour les 5 nouvelles maquettes		ND	100	0
Taux de mise en œuvre des formations		100	100	0

Les résultats de l'Opérateur ont été atteints.

